

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
JUIN 2014

Présenté par
Jean-Paul Huchon
*Président du conseil régional
d'Île-de-France*

LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION
REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE
TROISIEME AFFECTATION 2014**

**ET APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AU
PARTENARIAT ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET
L'ASSOCIATION SOLIDARITE SIDA, ORGANISATRICE DU FESTIVAL
SOLIDAYS**

TOME 1

Chapitre 904 « Santé et action sociale »
Sous-fonction 41 « Santé »
Programme HP 41-001 (141 001) « Accès aux soins des publics spécifiques »
Programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins »

Chapitre 934 « Santé et action sociale »
Sous-fonction 40 « Services communs »
Programme HP 40-002 (141 002) « Manifestations et actions de solidarité »

Sous-fonction 41 « Santé »
Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION.....	6
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF.....	11
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	22
ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'ASSOCIATION SOLIDARITE SIDA, ORGANISATRICE DU FESTIVAL SOLIDAYS.....	109
FICHE DE SYNTHESE.....	117

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **26 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant de **930 197,71 €** d'autorisations de programme et un montant d'autorisations d'engagement de **1 081 949,12 €** prélevées respectivement sur les chapitres 904 et 934 « Santé et action sociale », codes fonctionnels 40 « Services communs » et 41 « Santé » du budget 2013.

Ces opérations relèvent de la politique régionale de développement social et santé, votée par délibération n° CR 03-12 du 27 septembre 2012 définissant la politique régionale de santé. La Région a souhaité faire évoluer ses interventions dans le champ de la santé en l'orientant prioritairement vers la résorption des inégalités sociales et territoriales de santé. La Région Ile-de-France engage son action sur deux axes : d'une part le renforcement de la prévention et la promotion de modes de vie plus sains au bénéfice de toutes et tous, d'autre part l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins sur le territoire francilien. Cette politique volontariste s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale globale visant à réduire les impacts des conditions de vie sur la santé.

Cette délibération, s'appliquant à compter de la première commission permanente de 2013, prévoit dans son article 37, relatif à son entrée en vigueur, que les dossiers déposés par les maîtres d'ouvrage et déclarés complets par les services régionaux avant l'adoption de la délibération sus mentionnée seront instruits selon les critères de la délibération n° CR 45-08 du 26 juin 2008 « Lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie, l'action régionale dans les domaines du développement social et de la santé ».

Par ailleurs, l'article 33 relatif aux conventions triennales conclues dans le cadre de la délibération n°CR 45-08 reste applicable jusqu'au terme du programme triennal engagé avant le 1^{er} janvier 2013.

A ce titre, un projet de fonctionnement proposé dans le présent rapport a été instruit sous l'égide de la délibération antérieure, n°CR 45-08 du 26 juin 2008 (il s'agit de la troisième année d'une convention triennale).

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **26 opérations** :

- Programme HP 41-001 (141 001) « Accès aux soins des publics spécifiques », **1** opération, pour un montant affecté de **10 600 €**
- Programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », **10** opérations, pour un montant affecté de **919 597,71 €**
- Programme HP 40-002 (140 002), « Manifestations et actions de solidarité », **1** opération, pour un montant affecté de **800 000 €**
- Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » :
 - Action 141 001 03 : **11** opérations pour un montant affecté de **166 900 €**
 - Action 141 001 06 : **2** opérations pour un montant affecté de **90 049,12 €**
 - Action 141 001 09 : **1** opération pour un montant affecté de **25 000 €**

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches-projets annexées à la délibération (page 22).

Enfin, la Région Ile-de-France, soucieuse de participer à la lutte contre le sida et à la prévention de cette maladie, soutient l'association Solidarité Sida dans l'organisation du festival Solidays depuis sa première édition. Quatre conventions triennales ont été signées depuis 2002 entre Solidarité Sida et la Région, afin de fixer les règles de sa participation au festival Solidays. Pour poursuivre ce partenariat, il convient aujourd'hui de renouveler la convention triennale.

En 2013, 170.000 festivaliers ont participé à Solidays, qui a accueilli pour son 15^e anniversaire pas moins de 200 artistes solidaires autour de 80 concerts, et mobilisé 1 500 bénévoles, intervenant notamment pour animer le Village Solidarité (regroupant 80 associations françaises et internationales) et l'exposition Sex in the City.

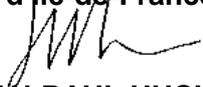
La manifestation a offert une tribune à la campagne « Médicaments pour tous », relative à l'accès universel aux traitements antirétroviraux, lancée par l'association l'an dernier. Rappelant la réalité de la maladie, cette campagne a cherché à sensibiliser le grand public sur l'enjeu de la mise en œuvre des protocoles thérapeutiques, non seulement pour la santé des personnes séropositives, mais aussi plus largement en termes de santé publique, puisque les traitements, en réduisant la charge virale, réduisent significativement les risques de contamination. Un Die-in géant, au cours duquel 50 000 personnes se sont allongées simultanément sur l'ensemble du site, gardant le silence pendant quelques minutes, a marqué de façon spectaculaire la fin du festival.

La 16^e édition du festival se déroulera du 27 au 29 juin 2014 à l'hippodrome de Longchamp, comme les années précédentes. Les deux prochaines éditions se dérouleront quant à elles sur un autre site, en raison des travaux prévus à Longchamp. Dans cette perspective, Solidarité Sida s'engage à informer la Région de ses démarches en vue d'identifier un nouveau lieu d'accueil pour Solidays 2015 et 2016.

La nouvelle convention est présentée en annexe 3 de la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES SOCIALES ET DE SANTE ET POUR L'AUTONOMIE
ACTION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE
TROISIEME AFFECTATION 2014

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AU
PARTENARIAT ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'ASSOCIATION SOLIDARITE SIDA,
ORGANISATRICE DU FESTIVAL SOLIDAYS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de la santé publique, notamment les articles L.1417-1 à L. 1417-9 inséré par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et les livres 4, 5 et 6 de sa troisième partie ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi « Hôpital Patient Santé Territoire » n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;
- VU** la délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°CR 45-08 du 26 juin 2008 relative à l'action régionale dans les domaines du développement social et de la santé en vue de lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie ;
- VU** la délibération n°CR 23-10 du 18 juin 2010 relative à la politique régionale de santé et la création d'un parcours d'autonomie des jeunes – aide régionale à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et étudiants boursiers ;
- VU** la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** la délibération n°CR 03-12 du 27 septembre 2012 relative à la politique régionale de santé
- VU** la délibération n°CR 111-13 du 22 novembre 2013 relative à l'alimentation des franciliens-ne-s
- VU** la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 relative à l'adoption des conventions-type relatives aux participations régionales aux opérations, projets et programmes triennaux
- VU** la délibération n°CP 14-275 du 10 avril 2014 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé (deuxième affectation 2014), et à l'approbation de la convention-type relative au contrat régional d'exercice sanitaire – appui aux praticiens
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** le rapport « CP 14-458 » présenté par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif « Etablissements de prise en charge des malades du VIH-Sida »

Décide de participer au titre du programme « *Accès aux soins des publics spécifiques* » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **10 600 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°13-209 de la Commission permanente du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **10 600 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « *Accès aux soins des publics spécifiques* » - Action 141 001 01 « *Accès aux soins des publics spécifiques* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Dispositif « Structures d'exercice collectif »

Décide de participer au titre du programme « *Renforcement de l'offre de soins* » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **904 597,71 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°13-209 de la Commission permanente du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **904 597,71 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « *Renforcement de l'offre de soins* » - Action 141 002 03 « *Renforcement de l'offre de soins* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 3 : Dispositif « Contrats régionaux d'exercice sanitaire – Appui aux praticiens »

Décide de participer au titre du programme « *Renforcement de l'offre de soins* » au financement d'un contrat régional d'exercice sanitaire au bénéfice d'un praticien, détaillé en annexe 2 à la présente délibération (dossier n° 14008354), par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **15 000 €**.

Subordonne le versement de la subvention attribuée dans le cadre de ce contrat à la signature par l'ensemble des cocontractants d'une convention conforme à la convention-type visée à l'article 11 et à l'annexe 6 de la délibération n°14-275 de la Commission permanente du 10 avril 2014 et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de **15 000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « *Renforcement de l'offre de soins* » - Action 141 002 03 « *Renforcement de l'offre de soins* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 4 : Action « Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé »

Décide de participer au titre du programme « *Prévention et éducation à la santé* », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **166 900 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°13-209 de la Commission permanente du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **166 900 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « *Prévention et éducation à la santé* » - Action 141 001 03 « *Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 5 : Action « Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie »

Décide de participer au titre du programme « *Prévention et éducation à la santé* », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **25 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°13-209 de la Commission permanente du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **25 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « *Prévention et éducation à la santé* » - Action 141 001 09 « *Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 6 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14004548	Création d'un centre de santé pluridisciplinaire au 63, boulevard Jean Jaurès à Clichy-la-Garenne (92)	AMS - ASSOCIATION POUR L'ACCES A LA MEDECINE ET LA SANTE	15/04/2014
14007650	Création d'un centre de santé polyvalent Jean Jaurès Laumièrè dans le 19 ^{ème} arrondissement de Paris	ADASSA ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AUX SOINS ET AUX STRUCTURES AMBULATOIRES	01/04/2014
14008321	Acquisition d'un échographe pour le centre de santé médical et dentaire	FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON	06/03/2014
14008354	CONTRAT REGIONAL D'EXERCICE SANITAIRE VISANT L'INSTALLATION DU DOCTEUR RABEFIRASANA SUR LA COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE	RABENATOANDRO RABEFIRASANA MAHALISOA JEMIMA	30/12/2013

14008359	Acquisition de matériel échographique pour le CMS Jean-Aimé Dolodier, situé 18 rue Guéroux à Pierrefitte-sur-Seine (93)	CCAS PIERREFITTE S/SEINE CTRE CMNE ACTION SOCIALE	01/03/2014
14008476	Travaux d'extension et équipement du Centre de Santé Polyvalent de Yerres (91)	ACSP CENTRE DE SANTE POLYVALENT	01/04/2014
14008489	Acquisition d'équipements d'imagerie (gynécologique, cardiologique, ophtalmologique) et dentaires pour le CPS Aimé Césaire situé 26, rue de la Ferme, à Bobigny (93)	COMMUNE DE BOBIGNY	01/06/2014

Article 7 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14011240	Organisation du festival Solidays 2014 (16 ^e édition)	SOLIDARITE SIDA	01/01/2014
14011169	Programme "1 ^{ers} repères" (Education Thérapeutique du Patient pour les personnes séropositives VIH / hépatites)	ACTIONS TRAITEMENTS	01/01/2014
14011256	Organisation de DREPACTION 2014, événement de sensibilisation à la drépanocytose	APIPD ASSO INFORMATION PREVENTION DREPANOCYTOS	15/01/2014
14008540	Projet d'information et de soutien aux personnes souffrant de dépression et de troubles bipolaires et la destigmatisation des troubles dépressifs et bipolaires	ASSOCIATION FRANCE DEPRESSION	01/01/2014
14008302	Projet d'accompagnement thérapeutique basé sur l'activité physique et sportive sécurisée pour les personnes atteintes d'un cancer et/ou en situation de rémission	COMITE CAMI ILE DE FRANCE	05/05/2014
14004816	Soutien aux activités de sensibilisation, de prévention et d'information relatives aux enjeux du sida - 2 ^{ème} année de programme	ELCS - ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA	01/01/2014
14008377	Financement du projet "Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité": prévention - postvention	ENTR'ACTES	01/06/2014
14008221	Organisation de concerts de partage et d'un programme de rencontres musicales mensuelles dans un but de prévention en matière de santé et d'équilibre psychologique	PRO MUSICIS	24/03/2014
14008311	Organisation de séjours en Ile-de-France destinés à des enfants de 7 à 13 ans atteints de drépanocytose	L'ENVOL POUR LES ENFANTS EUROPEENS	01/03/2014
14005326	Développement d'actions de prévention en santé environnementale en Ile-de-France - 1 ^{ère} année de programme	WECF FRANCE WOMEN IN EUROPE FOR A COMMON FUTURE FRANCE	01/04/2014

Article 8 :

Attribue une subvention de 64 518,65 € au bénéficiaire LMDE pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l'année universitaire 2013-2014, à hauteur de 100 € maximum par étudiant-e boursier-e (échelon 0 à 4) et par année universitaire, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 820 adhésions, pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 mars 2014 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de 64 518,65 € sur l'action 141 001 06 « *Complémentaire santé* » du programme HP 41-001 « *Prévention et éducation à la santé* » de la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2014.

Article 9 :

Attribue une subvention de 25 530,47 € au bénéficiaire SMEREP pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l'année universitaire 2013-2014, à hauteur de 100 € maximum par étudiant-e boursier-e (échelon 0 à 4) et par année universitaire, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 298 adhésions pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 mars 2014 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de 25 530,47 € sur l'action 141 001 06 « *Complémentaire santé* » du programme HP 41-001 « *Prévention et éducation à la santé* » de la sous-fonction 41 « santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2014.

Article 10 : Programme « Manifestations et actions de solidarité »

Décide de participer au titre du programme « Manifestations et actions de solidarité », au financement de l'organisation du Festival Solidays 2014, qui se déroulera du 27 au 29 juin 2014, détaillé en annexe 2 de la présente délibération, par l'attribution à Solidarité Sida d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **800 000 €**.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention visée à l'article 11 de la présente délibération et autorise le Président du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **800 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 40 « Services communs », programme HP 40-002 (140 002) « *Manifestations et actions de solidarité* » - Action 140 002 04 « *Manifestations de sensibilisation* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 11 :

Approuve la convention triennale figurant en annexe 3 à la présente délibération, relative au partenariat entre la Région Ile-de-France et l'association Solidarité Sida, organisatrice du Festival Solidays.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Accès aux soins des publics spécifiques
Action :	14100101 - Accès aux soins des publics spécifiques

Dispositif :	00000796 - Aide aux établissements de prise en charge des malades du VIH-Sida
---------------------	---

Dossier :	14010104 - Acquisition d'équipement pour l'accompagnement de femmes séropositives		
Bénéficiaire :	R21837 - IKAMBERE - LA MAISON ACCUEILLANTE		
Localisation :	SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 600,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
21 200,00 €	TTC 50 %	10 600,00 €

Total sur le dispositif 00000796 - Aide aux établissements de prise en charge des malades du VIH-Sida :	10 600,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 904 - 41 - 141001 - 14100101 :	10 600,00 €
--	-------------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif
---------------------	---

Dossier :	14008356 - Acquisition d'équipement pour le centre dentaire municipal situé Place Salvador Allende à Pierrefitte-sur Seine (93)		
Bénéficiaire :	R28157 - CCAS PIERREFITTE S/SEINE CTRE CMNE ACTION SOCIALE		
Localisation :	PIERREFITTE-SUR-SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 625,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 250,00 €	HT 50 %	1 625,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif
---------------------	---

Dossier :	14008359 - Acquisition de matériel échographique pour le CMS Jean-Aimé Dolodier, situé 18 rue Guéroux à Pierrefitte-sur-Seine (93)		
Bénéficiaire :	R28157 - CCAS PIERREFITTE S/SEINE CTRE CMNE ACTION SOCIALE		
Localisation :	PIERREFITTE-SUR-SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	2 350,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
4 700,00 €	HT 50 %	2 350,00 €	

Dossier :	14008489 - Acquisition d'équipements d'imagerie (gynécologique, cardiologique, ophtalmologique) et dentaires pour le CPS Aimé Césaire situé 26, rue de la Ferme, à Bobigny (93)		
Bénéficiaire :	R1273 - COMMUNE DE BOBIGNY		
Localisation :	BOBIGNY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	104 135,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
208 271,00 €	HT 50 %	104 135,00 €	

Dossier :	14008526 - Acquisition de matériels dentaires et d'un rétinographe pour les centres municipaux de santé Pierre Rouquès et Fernand Lamaze au Blanc-Mesnil (93)		
Bénéficiaire :	R1243 - COMMUNE DU BLANC MESNIL		
Localisation :	LE BLANC-MESNIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	40 412,73 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
80 825,45 €	HT 50 %	40 412,73 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif
---------------------	---

Dossier :	14004548 - Création du centre de santé polyvalent Jean Jaurès situé 63, boulevard Jean Jaurès à Clichy-la-Garenne (92)		
Bénéficiaire :	P0028065 - AMS ASSOCIATION POUR L ACCES A MEDECINE A SANTE		
Localisation :	CLICHY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	300 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
1 758 500,00 €	TTC 17,06 %	300 000,00 €	

Dossier :	14004556 - Création d'une salle de radiologie pour l'activité dentaire et orthodontie et aménagement d'une unité d'orthodontie pour le centre de santé Alice Groperrin situé 10 rue Leroux à Paris 16e (75)		
Bénéficiaire :	R31185 - UMIF UNION MUTUELLES ILE DE FRANCE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	38 140,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
76 280,00 €	HT 50 %	38 140,00 €	

Dossier :	14007650 - Création d'un centre de santé polyvalent Jean Jaurès Laumière dans le 19ème arrondissement de Paris		
Bénéficiaire :	P0021763 - ADASSA ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L ACCES AUX SOINS ET AUX STRUCTURES AMBULATOIRES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	250 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
550 182,74 €	TTC 45,44 %	250 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141002 - Renforcement de l'offre de soins
Action :	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

Dispositif :	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif
---------------------	---

Dossier :	14008321 - Acquisition d'un échographe pour le centre de santé médical et dentaire		
Bénéficiaire :	R11909 - FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	40 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
82 750,00 €	TTC 48,34 %	40 000,00 €

Dossier :	14008476 - Travaux d'extension et équipement du Centre de Santé Polyvalent de Yerres (91)		
Bénéficiaire :	P0023627 - ACSP CENTRE DE SANTE POLYVALENT		
Localisation :	YERRES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	127 934,98 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
260 989,97 €	TTC 49,02 %	127 934,98 €

Total sur le dispositif 00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif :	904 597,71 €
--	--------------

Dispositif :	00000792 - Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens
---------------------	---

Dossier :	14008354 - CONTRAT REGIONAL D'EXERCICE SANITAIRE VISANT L'INSTALLATION DU DOCTEUR RABEFIRAISANA SUR LA COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE		
Bénéficiaire :	P0029009 - RABENATOANDRO RABEFIRAISANA MAHALISOA JEMIMA		
Localisation :	MORSANG-SUR-ORGE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
40 056,70 €	TTC 37,45 %	15 000,00 €

Total sur le dispositif 00000792 - Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens :	15 000,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 904 - 41 - 141002 - 14100203 :	919 597,71 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	40 - Services communs
Programme :	140002 - Manifestations et actions de solidarité
Action :	14000204 - Manifestations de sensibilisation

Dispositif :	00000161 - Solidays
---------------------	---------------------

Dossier :	14011240 - Organisation du festival Solidays 2014 (16e édition)		
Bénéficiaire :	R9073 - SOLIDARITE SIDA		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	800 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 266 666,67 € HT	24,49 %	800 000,00 €

Total sur le dispositif 00000161 - Solidays :	800 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 934 - 40 - 140002 - 14000204 :	800 000,00 €
--	--------------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100103 - Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

Dispositif :	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

Dossier :	14004816 - Soutien aux activités de sensibilisation, de prévention et d'information relatives aux enjeux du sida - 2ème année de programme		
Bénéficiaire :	R9071 - ELCS - ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
69 000,00 € TTC	43,48 %	30 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100103 - Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

Dispositif :	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

Dossier :	14004938 - Mise en place de séances d'activités physiques adaptées aux adultes atteints de cancer		
Bénéficiaire :	P0028413 - OPERA RESEAU TERRITORIAL DE PROXIMITE ONCOLOGIE DOULEUR PALLIATIF ET ACCOMPAGNEMENT		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
33 657,84 €	TTC 44,57 %	15 000,00 €	

Dossier :	14008221 - Organisation de concerts de partage et d'un programme de rencontres musicales mensuelles dans un but de prévention en matière de santé et d'équilibre psychologique		
Bénéficiaire :	R25591 - PRO MUSICIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
106 000,00 €	TTC 14,15 %	15 000,00 €	

Dossier :	14008302 - Projet d'accompagnement thérapeutique basé sur l'activité physique et sportive sécurisée pour les personnes atteintes d'un cancer et/ou en situation de rémission		
Bénéficiaire :	P0028972 - COMITE CAMI ILE DE FRANCE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
156 029,00 €	TTC 9,61 %	15 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100103 - Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

Dispositif :	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

Dossier :	14008311 - Organisation de séjours en Ile-de-France pour des enfants et adolescents de 7 à 13 ans atteints de drépanocytose		
Bénéficiaire :	P0029041 - L'ENVOL POUR LES ENFANTS EUROPEENS		
Localisation :	RUEIL-MALMAISON		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
70 000,00 €	TTC 14,29 %	10 000,00 €

Dossier :	14008377 - Financement du projet "Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité": prévention - postvention		
Bénéficiaire :	EX000997 - ENTR'ACTES		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
33 000,00 €	TTC 30,3 %	10 000,00 €

Dossier :	14008540 - Projet d'information et de soutien aux personnes souffrant de dépression et de troubles bipolaires		
Bénéficiaire :	P0019480 - ASSOCIATION FRANCE DEPRESSION		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 900,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
8 700,00 €	TTC 44,83 %	3 900,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100103 - Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

Dispositif :	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

Dossier :	14008599 - Accompagnement des familles et développement d'un groupe multi-familial		
Bénéficiaire :	R10078 - L'ELAN RETROUVE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
50 607,00 €	TTC 29,64 %	15 000,00 €

Dossier :	14009503 - Actions de réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé (notamment sexuelle) des publics vulnérables		
Bénéficiaire :	R23898 - AIDES		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
129 000,00 €	TTC 11,63 %	15 000,00 €

Dossier :	14011169 - Programme "1ers repères" (Education Thérapeutique du Patient pour les personnes séropositives VIH / hépatites)		
Bénéficiaire :	P0007839 - ACTIONS TRAITEMENTS		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
102 100,00 €	TTC 14,69 %	15 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100103 - Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

Dispositif :	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

Dossier :	14011256 - Organisation de DREPACTION 2014, événement de sensibilisation à la drépanocytose		
Bénéficiaire :	P0022535 - APIPD ASSO INFORMATION PREVENTION DREPANOCYTOS		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	23 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
168 500,00 €	TTC 13,65 %	23 000,00 €

Total sur le dispositif 00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades :	166 900,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100103 :	166 900,00 €
--	--------------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100106 - Complémentaire santé

Dispositif :	00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
---------------------	---

Dossier :	14008272 - AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE FEVRIER/MARS 2014		
Bénéficiaire :	R32195 - LMDE LA MUTUELLE DES ETU DIANTS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	64 518,65 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
64 518,65 €	TTC 100 %	64 518,65 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-458	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100106 - Complémentaire santé

Dispositif :	00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
---------------------	---

Dossier :	14008275 - AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE FEVRIER/MARS 2014		
Bénéficiaire :	R38420 - SMEREP SOC MUTUALISTE ETUDIANTS REGION PARIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 530,47 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
25 530,47 €	TTC 100 %	25 530,47 €	

Total sur le dispositif 00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire :	90 049,12 €
--	-------------

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100106 :	90 049,12 €
--	-------------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	41 - Santé
Programme :	141001 - Prévention et éducation à la santé
Action :	14100109 - Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

Dispositif :	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

Dossier :	14005326 - Développement d'actions de prévention en santé environnementale en Ile-de-France (1ère année de programme)		
Bénéficiaire :	P0023460 - WECF FRANCE WOMEN IN EUROPE FOR A COMMON FUTURE FRANCE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
63 000,00 €	TTC 39,68 %	25 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades :	25 000,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100109 :	25 000,00 €
--	-------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010104
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES SEROPOSITIVES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux établissements de prise en charge des malades du VIH-Sida	21 200,00 €	50,00 %	10 600,00 €
Montant Total de la subvention			10 600,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141001-300
14100101- Accès aux soins des publics spécifiques

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IKAMBERE - LA MAISON ACCUEILLANTE
 Adresse administrative : 39 BOULEVARD ANATOLE FRANCE
93200 SAINT-DENIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Abdon GOUDJO, Président

Objet : Soutenir les femmes atteintes du VIH et de favoriser l'entraide mutuelle des femmes, rompre l'isolement des femmes atteintes du VIH/Sida, promouvoir les conditions de vie de ces femmes, organiser les femmes pour qu'elles se prennent en charge et se soutiennent mutuellement, produire des messages de prévention adaptés aux femmes et aux familles africaines, permettre les échanges entre les professionnels médico-sociaux et les personnes concernées par le VIH/Sida, pour faciliter leur prise en charge.

Date de publication au JO : 20 février 1999

N° SIRET : 42302919800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux établissements de prise en charge des malades du VIH-Sida
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'équipement pour l'accompagnement de femmes séropositives

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des femmes vivant avec le VIH

Description :

L'association Ikambre offre aux femmes séropositives migrantes une structure d'accueil, d'accompagnement et d'insertion, visant à rompre l'isolement auquel elles sont souvent confrontées en raison de leur pathologie. En effet, rejetées par la communauté lorsqu'elles annoncent leur séropositivité, ces femmes n'ont plus de recours familial ou social pour être hébergées, et se retrouvent en situation de grande précarité, parfois aggravée par l'absence de régularisation de séjour.

Ikambere propose à ces femmes un lieu de convivialité, d'échanges, et d'accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins, ainsi que vers l'insertion socio-professionnelle.

L'association met à la disposition du public accueilli un salon de convivialité, qui permet à la fois de recevoir les femmes à tout moment de la semaine, notamment à l'occasion des repas proposés quotidiennement en vue d'assurer l'équilibre alimentaire nécessaire à la bonne observance du traitement antirétroviral, où les femmes peuvent s'installer pendant la semaine. Des besoins sont exprimés tant en termes de mobilier que d'équipement pour la préparation des repas.

Ce salon est également un lieu d'information et d'échanges où sont organisées des projections en lien avec les activités de l'association. Ceci nécessite l'acquisition de matériel de projection pour équiper la salle.

Enfin, en vue de produire différents documents informatifs pour le public accueillis, et dans le cadre de son fonctionnement global, Ikambere souhaite renouveler une partie de ses équipements structurels (mobilier et matériel administratif, rangements...).

Moyens mis en œuvre :

Acquisition de mobilier et d'équipements spécifiques:

Mobilier pour la salle de convivialité : 15 tables - 40 chaises

Équipement de projection : 1 vidéoprojecteur - 1 écran

Équipement informatique : 2 ordinateurs portables - 1 imprimante

Mobilier pour les bureaux et de rangement : 6 armoires à rideaux - 10 étagères - 4 fauteuils de bureau - 3 armoires basses

Équipement pour la cuisine : 1 friteuse - 2 autocuiseurs riz - 1 autocuiseur tous aliments - 1 marmite à vapeur - 2 armoires réfrigérées

Public(s) cible(s) :

Femmes séropositives accueillies par la structure, soit une file active de 850 personnes.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mobilier - Salle convivialité	4 100,00	19,34%
Equipement de projection	1 200,00	5,66%
Equipement informatique	6 300,00	29,72%
Mobilier - Administration/Rangement	5 600,00	26,42%
Equipement - Cuisine	4 000,00	18,87%
Total	21 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	10 600,00	50,00%
Fondation Aéroport de Paris (E.C.)	10 600,00	50,00%
Total	21 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	9 500,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	800,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	17 500,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	13 079,50 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	15 000,00 €
	Montant total	75 879,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008356
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE CENTRE DENTAIRE MUNICIPAL SITUE PLACE SALVADOR ALLENDE A PIERREFITTE-SUR SEINE (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	3 250,00 €	50,00 %	1 625,00 €
	Montant Total de la subvention		1 625,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS PIERREFITTE S/SEINE CTRE CMNE
ACTION SOCIALE

Adresse administrative : PL DE LA LIBERATION
93380 PIERREFITTE S/SEINE

Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale

Représentant : Monsieur MICHEL FOURCADE, Maire

N° SIRET : 26930027300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'équipement pour le centre dentaire municipal situé Place Salvador Allende à Pierrefitte-sur Seine (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2014
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Amélioration du plateau technique du Centre dentaire municipal opur garantir la qualité et la sécurité des soins.

Description :

Le Centre Dentaire Municipal de Pierrefitte-sur-Seine fait partie des services de santé gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville, qui comprennent également le Centre Municipal de Santé Jean-Aimé Dolidier.

Le centre est ouvert de 8h30 à 12h30 du lundi au samedi, et de 13h30 à 19h30 du lundi au vendredi (amplitude de 54h hebdomadaires par cabinet).

Le centre fonctionne sur rendez-vous. Toutefois, les plages d'accueil ont été adaptées en vue d'assurer la prise en charge de patients se présentant dès l'ouverture pour des urgences.

Le centre dispose de 3 fauteuils, sur lesquels exercent 4 praticiens omnipraticiens et 2 orthodontistes. La structure participe également à la mise en oeuvre du programme de prévention bucco-dentaire MT'DENTS (interventions des assistantes dentaires dans les classes de maternelle, CP et CE1 - 1400 élèves).

En 2012, le Centre a reçu 2524 patients, dont 442 bénéficiaires de la CMU (18% de la file active) et 28 relevant de l'AME (0,86%). Les patients viennent en majorité de la ville (80%), mais aussi, pour une part non négligeable (17%), des villes voisines de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

La présente demande porte sur le renouvellement d'une partie de l'équipement, obsolète.

Moyens mis en œuvre :

Acquisition des équipements dentaires suivants:

- Une sècheuse
- Un négatoscope + loupe
- Un bac à ultrasons et accessoires attenants
- Deux turbines

Public(s) cible(s) :

L'ensemble des patients fréquentant le centre, soit environ 2600 patients.

Détail du calcul de la subvention :

Base subventionnable = 3250 €

Taux d'intervention = 50 %

Montant de subvention maximum = 1625 €

Localisation géographique :

- PIERREFITTE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Sècheuse	490,00	15,08%
Bac à ultrason	550,00	16,92%
Accessoires pour le bac à ultrason	110,00	3,38%
Négatoscope	190,00	5,85%
2 turbines	1 910,00	58,77%
Total	3 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	1 625,00	50,00%
Fonds propres de la Ville	1 625,00	50,00%
Total	3 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	1 625,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008359
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACQUISITION DE MATERIEL ECHOGRAPHIQUE POUR LE CMS JEAN-AIME DOLODIER, SITUE 18 RUE GUEROUX A PIERREFITTE-SUR-SEINE (93)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	4 700,00 €	50,00 %	2 350,00 €
Montant Total de la subvention			2 350,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCAS PIERREFITTE S/SEINE CTRE CMNE
ACTION SOCIALE

Adresse administrative : PL DE LA LIBERATION
93380 PIERREFITTE S/SEINE

Statut Juridique : Centre Communal d'Action Sociale

Représentant : Monsieur MICHEL FOURCADE, Maire

N° SIRET : 26930027300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Acquisition de matériel échographique pour le CMS Jean-Aimé Dolodier, situé 18 rue Guéroux à Pierrefitte-sur-Seine (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Suite à une convention passée avec l'hôpital de St Denis, visant à permettre aux sages-femmes de l'hôpital de pratiquer des échographies obstétricales au sein de CMS, le centre a dû faire l'acquisition du matériel d'échographie dans les meilleurs délais afin d'assurer la qualité du service (le matériel utilisé précédemment ne permettant pas de réaliser les examens avec suffisamment de précision).

Objectifs :

Améliorer les performances techniques du service d'échographie en vue de réaliser les échographies obstétricales prévues dans le cadre d'un partenariat avec l'hôpital de Saint-Denis.

Description :

Le Centre Municipal de Santé Jean-Aimé Dolodier fait partie des services de santé gérés par le Centre

Communal d'Action Sociale de la ville de Pierrefitte (30 000 habitants).

Le centre est ouvert en continu du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, et le samedi matin jusqu'à 12h.

Les consultations concernent la médecine générale (3,2 ETP) et les spécialités suivantes : allergologie (0,3), endocrinologie (0,1), gastro-entérologie (0,1), gynécologie (0,4), ophtalmologie (0,3), ORL (0,2), pédiatrie (0,5), phlébologie (0,3), échographie (0,7) et rhumatologie (0,5).

Le CMS propose aussi des soins paramédicaux : soins infirmiers (2,8 ETP), kinésithérapie (0,8), orthoptie (0,25) et diététique (0,1).

Outre les activités de soins, le CPS conduit des actions dans le champ de la prévention et de la santé publique, en lien avec l'Atelier Santé Ville. En particulier, le CPEF, dont l'équipe est largement composée de salariés du CMS, représente une part d'activité importante de la structure, avec des suivis en matière de gynécologie, orthogénie (IVG médicamenteuse), contraception. Egalement, le centre conduit des actions d'éducation thérapeutique des patients diabétiques, d'accompagnement à l'arrêt du tabac, ou encore le projet "Le poids du sport", mis en place en partenariat avec le Programme de Réussite Educative, qui propose un accompagnement des enfants et adolescents en surpoids par une diététicienne.

Enfin, le centre a participé à l'étude Parcours, menée par l'INSERM et l'ANRS de juin 2012 à mars 2013, visant à mieux connaître le parcours de vie des personnes d'origine subsaharienne, particulièrement exposées aux infections VIH et hépatites, et ainsi permettre l'élaboration de stratégies de prévention mieux adaptées.

En 2013, le CPS a reçu 8000 patients, dont 1300 bénéficiaires de la CMU (16,4% de la file active) et 200 relevant de l'AME (2,4%).

Les patients viennent en majorité de la ville (70%), mais aussi, pour une part non négligeable, des villes voisines de Seine-Saint-Denis (Villetaneuse, Stains et Saint-Denis - 15%) et du Val d'Oise (10%).

Dans le cadre d'une convention passée début 2014 avec l'hôpital de Saint-Denis, le centre met à disposition ses locaux et son personnel pour que les sages-femmes de l'hôpital réalisent les échographies obstétricales du 1er trimestre, permettant aux résidentes de la commune un suivi de proximité, sans avoir à se déplacer jusqu'au centre hospitalier. Ceci répond à un besoin local spécifiques, la commune se caractérisant par un taux de natalité élevé.

Le matériel initial ne permettant pas de réaliser les examens avec la précision requise (dépistage trisomie, datation), une nouvelle sonde d'échographie doit être acquise pour assurer cette activité.

Moyens mis en œuvre :

Achat d'une sonde d'échographie.

Public(s) cible(s) :

Femmes enceintes, soit environ 300 personnes, parmi lesquelles 80 bénéficiaires de la CMU et 13 de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

Base subventionnable = 4700 €

Taux d'intervention = 50 %

Montant de subvention maximum = 2350 €

Localisation géographique :

- PIERREFITTE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Sonde d'échographie	4 700,00	100,00%	Région Ile-de-France	2 350,00	50,00%
Total	4 700,00	100,00%	Fonds propres de la Ville	2 350,00	50,00%
			Total	4 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	2 350,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008489
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS D'IMAGERIE (GYNECOLOGIQUE, CARDIOLOGIQUE, OPHTALMOLOGIQUE) ET DENTAIRE POUR LE CPS AIME CESAIRE SITUÉ 26, RUE DE LA FERME, A BOBIGNY (93)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	208 271,00 €	50,00 %	104 135,00 €
	Montant Total de la subvention		104 135,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
 Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Catherine PEYGE, Maire

N° SIRET : 21930008400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'équipements d'imagerie (gynécologique, cardiologique, ophtalmologique) et dentaires pour le CPS Aimé Césaire situé 26, rue de la Ferme, à Bobigny (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le CPS sollicite une dérogation pour acquisition anticipée du mammographe, dont l'achat répond à la nécessité de remplacer le matériel vétuste dans les meilleurs délais, en vue d'assurer la conformité de cet équipement avec les normes en vigueur.

Objectifs :

Cette demande vise à remplacer du matériel médical et dentaire vétuste et/ou ne répondant plus aux normes en vigueur, afin de garantir la continuité et la qualité du service du Centre Polyvalent de Santé.

Description :

Le Centre Polyvalent de Santé (CPS) Aimé Césaire, ouvert à l'automne 2010, a été créé pour regrouper et moderniser les différentes structures municipales de santé existant préalablement : les CMS Irène Joliot Curie, Jean Grémillon et Pierre Rouquès, le centre dentaire Karl Marx, la PMI, une crèche multi accueil

(ex halte éveil), un relais Assistantes Maternelles, l'Espace Information prévention santé, le SSIAD, la médecine du travail et du sport.

Le CPS représente plus d'un tiers de l'offre de soins en médecine de ville et près de la moitié en soins dentaires sur la commune.

Le centre est ouvert en continu du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, et le samedi jusqu'à 12h.

Les consultations concernent la médecine générale (7 ETP) et les spécialités suivantes : allergologie (0,6), cardiologie (0,3), dermatologie (0,5), endocrinologie (0,1), gastro-entérologie (0,2), gynécologie (1 ETP), ophtalmologie (0,9), ORL (0,4), pédiatrie (0,9), phlébologie (0,4), psychiatrie (0,4), rhumatologie (0,3), échographie (1), orthoptie (0,7) et pédicure (0,2).

Le CPS propose également un service dentaire constitué de 7 fauteuils (12 ETP), et des soins infirmiers (8 ETP).

Outre les activités de soins, le CPS conduit des actions dans le champ de la prévention et de la santé publique, en lien avec l'Atelier Santé Ville, et dans le cadre du Contrat Local de Santé : centre de planification et d'éducation familiale, éducation thérapeutique des patients, lutte contre les inégalités sociales de santé, réduction des risques dans les collèges et lycées, accès aux droits, dépistage, renforcement de l'accompagnement en santé mentale, vaccination.

En 2013, le CPS a reçu 20 892 patients, dont 4083 bénéficiaires de la CMU (19% de la file active) et 578 relevant de l'AME (3%).

La présente demande porte sur le renouvellement d'une partie de l'équipement, en raison de son ancienneté qui limite l'efficacité des pratiques et menace la continuité du service (risque de panne).

Moyens mis en œuvre :

Achat de matériel:

Equipement d'imagerie gynécologique : mammographe ; dictaphones et translecteur

Equipement d'imagerie cardio : appareil électrocardiogramme avec logiciel spécifique

Equipement d'ophtalmologie : skiascope et ophtalmoscope

Equipement dentaire : fauteuil, sièges opérateurs, kit instrumentation, pièce à main, détartreur, lampe à photopolymériser, micromoteur d'endodontie

Public(s) cible(s) :

L'ensemble de la patientèle fréquentant le CPS, soit plus de 20 000 patients.

Détail du calcul de la subvention :

Le taux d'intervention concernant l'équipement est de 50% maximum.

Le plan de financement indique les montants HT sur une base de TVA de 15,761%, correspondant au taux de FCTVA récupérable par la commune sur les dépenses d'investissement.

Localisation géographique :

- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Mammographe	163 680,00	78,59%	Région	104 135,00	50,00%
Dictaphones et translecteur	714,00	0,34%	Fonds Propres de la ville	104 136,00	50,00%
Appareil ECG et logiciel	4 826,00	2,32%	Total	208 271,00	100,00%
Skiascope et ophtalmoscope	863,00	0,41%			
Fauteuil dentaire	30 789,00	14,78%			
1 siège opérateur et tabouret	1 508,00	0,72%			
Kit instrumentation et pièces à main détartreur	3 092,00	1,48%			
Lampe à photopolymériser	661,00	0,32%			
Kit moteur d'endodontie	2 138,00	1,03%			
Total	208 271,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	104 135,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	18 774,00 €
2011	Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	433 500,00 €
2011	Réseau vert et déplacements à vélo en Ile de France	10 176,00 €
2011	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	48 017,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	1 854 850,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2012	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	6 800,00 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	45 984,00 €
2013	Terrains Synthétiques de grands Jeux	129 900,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 853 842,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	69 321,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	53 568,00 €
2013	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	104 718,21 €
	Montant total	4 786 092,21 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008526
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACQUISITION DE MATERIELS DENTAIRE ET D'UN RETINOGRAPHE POUR LES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTE PIERRE ROUQUES ET FERNAND LAMAZE AU BLANC-MESNIL (93)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	80 825,45 €	50,00 %	40 412,73 €
	Montant Total de la subvention		40 412,73 €

Imputation budgétaire : 904-41-204142-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU BLANC MESNIL
 Adresse administrative : PLACE GABRIEL PERI
 93156 LE BLANC-MESNIL
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Thierry MEIGNEN, Maire

N° SIRET : 21930007600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition de matériels dentaires et d'un rétinographe pour les centres municipaux de santé Pierre Rouquès et Fernand Lamaze au Blanc-Mesnil (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La ville du Blanc-Mesnil est dotée de deux centres municipaux de santé. Le CMS Pierre ROUQUES et le CMS Fernand LAMAZE. Les deux centres proposent des consultations de médecine générale, de spécialistes, de dentisterie adulte et pédiatrique ainsi que des activités paramédicales (infirmerie, service de kinésithérapie, orthoptie...). En 2013, 18 787 patients ont fréquenté les centres municipaux de santé.

Les centres de santé doivent aujourd'hui réaliser plusieurs investissements pour garantir la qualité et la diversité des soins offerts aux patients.

Ainsi, en raison de l'arrêt de l'activité d'ophtalmologie suite à un départ à la retraite, une orthoptiste a été formée et les centres souhaitent intégrer un réseau de télé-médecine (OphDiat) car il existe un besoin en ophtalmologie sur la ville. Dans ce cadre, l'acquisition d'un rétinographe est nécessaire afin de participer

au réseau pour l'interprétation des photographies numériques du fond de l'oeil et pour le dépistage de la rétinopathie diabétique.

De plus, les cabinets dentaires doivent renouveler le matériel de stérilisation et acquérir un nombre suffisant de porte-instruments rotatifs afin d'obtenir le maximum de garanties contre le risque de contamination par un virus hématogène. Un fauteuil dentaire vétuste doit également être remplacé.

Description :

L'acquisition d'équipements de rétinographie va permettre d'inscrire les centres de la ville dans le réseau de télé-médecine OphDiat. Les clichés seront réalisés par l'orthoptiste (fond de l'œil) puis transmis au service d'ophtalmologie de l'hôpital Lariboisière ou un ophtalmologue établira son diagnostic. Le compte rendu sera ensuite mis à disposition de l'orthoptiste via le serveur d'échanges sécurisé. Ce matériel permet, entre autres, d'évaluer et de surveiller les symptômes de décollement de la rétine, d'affections vasculaires ou inflammatoires et diverses maladies oculaires telles que le glaucome.

En outre, le rétinographe permettra à l'orthoptiste de réaliser le dépistage de la rétinopathie diabétique ce qui s'inscrit en complémentarité avec le programme d'éducation thérapeutique du patient diabétique de type II qu'a développé la ville depuis 2011.

Par ailleurs, sur l'activité dentaire, la diffusion des recommandations en matière d'hygiène et de stérilisation entraîne l'obligation d'équiper les cabinets dentaires de matériels (fauteuils dentaires, autoclave...) répondant aux dernières normes mais aussi d'un nombre suffisant de porte-instruments rotatifs pour assurer une utilisation individuelle. Des acquisitions vont donc être réalisées en vue de répondre aux normes actuelles en matière de stérilisation.

Public(s) cible(s) :

Les habitants du Blanc-Mesnil et des communes limitrophes.

Détail du calcul de la subvention :

- La demande de subvention porte sur de l'équipement (plafond = 150 000€)
- Le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale : Taux maximum équipement = 50%

Détails du calcul de la subvention :

- Equipement

Base subventionnable = 80 825,45€

Taux d'intervention = 50,00%

Montant de subvention maximum = 40 412,73€

Localisation géographique :

- LE BLANC-MESNIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rétinographe	16 324,96	20,20%
Cable répéteur	79,12	0,10%
Table électrique	888,93	1,10%
Plateau de table	248,47	0,31%
Fauteuil dentaire	21 067,00	26,06%
Mobilier spécifique	1 369,61	1,69%
Accessoire et micro moteur	1 351,07	1,67%
Matériel pour la mise aux normes de stérilisation	39 496,29	48,87%
Total	80 825,45	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ILe-de-France	40 412,73	50,00%
FONDS PROPRES	40 412,72	50,00%
Total	80 825,45	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	20 412,73 €
2015	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 900 000,00 €
2011	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	46 900,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2011	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	36 300,00 €
2011	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	474 159,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2012	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	18 000,00 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	548 000,00 €
2012	Contrat Urbain de cohésion Sociale	700 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	572 899,00 €
2013	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2013	Aide aux centres de planification-contraception-IVG	31 981,60 €
2013	Contrat Urbain de cohésion Sociale	350 000,00 €
2013	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	1 087 401,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	84 239,14 €
2013	Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes	21 068,00 €
2013	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	30 218,00 €
2014	Financement des dossiers PRU et OPI	1 310 379,00 €

2014	Aides au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle	45 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	854 123,10 €
	Montant total	9 311 103,84 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004548
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION DU CENTRE DE SANTE POLYVALENT JEAN JAURES SITUE 63, BOULEVARD JEAN JAURES A CLICHY-LA-GARENNE (92)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	1 758 500,00 €	17,06 %	300 000,00 €
	Montant Total de la subvention		300 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMS ASSOCIATION POUR L ACCES A MEDECINE A SANTE
 Adresse administrative : 30 AV PRESIDENT WILSON
75116 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur ALEXANDER MIMOUN, Président

Objet : Buts de l'association : dans le cadre de la politique nationale de santé, l'association a pour objet de traduire sur les territoires urbains et péri urbains, les objectifs des Programmes Régionaux de Santé (PRS) définis par les Agences Régionales de Santé (ARS), notamment :

- promouvoir l'égalité devant la santé ;
- et développer un système de soins de qualité, accessible et efficient.

Pour satisfaire ces objectifs, l'association cherchera à :

- promouvoir l'accès aux soins à toutes les catégories sociales et notamment les plus modestes ;
- développer des actions de santé publique ;
- mettre en place des programmes de dépistage et d'éducation thérapeutique.

Pour cela, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales, elle se fixe pour objectif d'organiser et de mettre à la disposition :

- d'une part à l'ensemble des professionnels de santé : tous locaux, installations, équipement mobiliers et matériels nécessaires à l'exercice de leur professions ;
- et d'autre part aux malades : des établissements et services de santé, pourvus des moyens matériel conformes aux dispositions réglementaires, permettant les pratiques de qualité dans toutes les disciplines médicales, et garantissant une accessibilité géographique et sociale.

Elle a enfin pour objet la création et la gestion de Centres de Santé, conformes aux dispositions de l'Article L6323-1 du code de la Santé Publique.

Date de publication au JO : 23 mars 2013

N° SIRET : 79208529200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif

Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création du centre de santé polyvalent Jean Jaurès situé 63, boulevard Jean Jaurès à Clichy-la-Garenne (92)

Date prévisionnelle de début de projet : 15 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'association souhaite démarrer les travaux dès l'obtention de l'autorisation de travaux par les services de l'urbanisme de la ville de Clichy-la-Garenne, fixée au plus tard au 31/05/2014.

Objectifs :

Renforcer l'offre et améliorer l'accès aux soins sur le territoire de Clichy-la-Garenne

Description :

Le territoire de Clichy-la-Garenne représente un bassin de population de 60 000 personnes, résidents de la zone, auxquels s'ajoutent 40 000 actifs non résidents.

L'IDH2 de la commune (0,481) reflète les difficultés de la population de la commune sur le plan social : 42% de ménages non imposés, taux de scolarisation des 3-5 ans inférieur à la moyenne nationale, taux de chômage de 13,4%.

L'offre de soins en médecine générale libérale de secteur 1 est satisfaisante (si on excepte la population non résidente), mais près de la moitié des praticiens a plus de 55 ans ce qui pourrait fragiliser cette activité dans les prochaines années. En revanche, l'offre de soins spécialisés de premier recours est inférieure aux densités départementale et régionale (3,2/10000 habitants, contre 4,5 et 4,9 respectivement). On observe la même tendance pour la chirurgie dentaire.

La ville de Clichy a mis en place depuis 20 ans des actions dans le cadre de la politique de la ville, parmi lesquelles la création d'un atelier santé ville en 2007. Un contrat local de santé a été signé début 2012 en vue d'améliorer la prise en charge des personnes en situation d'éprecarité, situés hors des quartiers CUCS. Enfin, un observatoire local santé-social vise à identifier les inégalités sociales et territoriales de santé en vue d'améliorer l'accès aux soins pour tous.

Compte tenu de ce contexte, l'association AMS souhaite mettre en place un centre de santé polyvalent constitué de :

- 10 cabinets médicaux, proposant des consultations de médecine générale (4 cabinets), et de spécialité (6 cabinets) en ophtalmologie, ORL, pédiatrie, pneumologie, psychiatrie, dermatologie, cardiologie, rhumatologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gynécologie, stomatologie, imagerie médicale.
- 7 cabinets dentaires : dentisterie générale, prothèses, chirurgie dentaire, orthodontie, parodontologie et implantologie.
- 1 salle de stérilisation
- 2 salles de soins infirmiers
- 1 plateau de radiologie

Le centre aura également pour mission de développer des programmes de dépistage et d'éducation thérapeutique dans l'ensemble de ces spécialités.

Des locaux ont été identifiés en avril 2013 : il s'agit de garages, d'une surface de 600 m², occupant le rez-de-chaussée d'un immeuble faisant actuellement l'objet d'une réfection globale. Le bail signé en avril 2013, la demande d'autorisation de travaux a été déposée en décembre et devrait recevoir une réponse au plus tard le 31 mai 2014.

Les travaux devraient être réalisés à compter de juin, pour un achèvement et une ouverture du centre en octobre.

L'association prévoit de recruter les praticiens une fois les travaux entamés, afin d'éviter toute latence entre la prise de contact et l'installation effective et ainsi des désistements du fait d'un décalage temporel trop important.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux se décomposent comme suit :

- Démolition - Dépose
- Gros oeuvre - Maçonnerie : installation du chantier, fosse ascenseur, bétonnage, armatures
- Couverture - Toiture
- Plâtrerie - Doublages - Cloisons - Faux plafonds
- Pose de dalles faux-plafonds
- Menuiseries intérieures
- Electricité
- Plomberie sanitaire
- Chauffage électrique
- Ventilation
- Climatisation
- Carrelages - Faïences - Sols souples
- Peinture

- Installation de l'ascenseur

Les équipements se décomposent comme suit :

- Equipement dentaire : 3 fauteuils dentaires équipé de panoramique + petit matériel
- Equipement de radiologie : système numérique, 1 mammographe, 1 échographe
- Equipement informatique et télécom : serveur, logiciels de gestion des dossiers patients, système de téléphonie
- Equipement bureautique : 60 chaises, 5 fauteuils, 4 bureaux, 7 chaises poutre,
- Enseigne

Public(s) cible(s) :

Population de Clichy-la-Garenne, résidents et actifs non résidents, soit 100 000 personnes concernées.

CMU : le taux de la commune est de 8,6 %. Estimation pour le centre à horizon 24-36 mois : 1000 à 1700 patients par an

AME : pas de statistique. Estimation pour le centre à horizon 24-36 mois : 50 à 85 patients par an

Détail du calcul de la subvention :

La demande de subvention porte sur des travaux (plafond = 300 000 €) et de l'équipement (plafond = 150 000€)

TRAVAUX

Le maître d'ouvrage est une association : taux sectoriel maximum = 35% + majoration de 10 % car le projet se situe dans une zone IDH2 faible

Détails du calcul de la subvention :

Base subventionnable = 740 000 €

Montant de subvention = 150 000 €

Taux d'intervention = 20,27 %

EQUIPEMENT

Détails du calcul de la subvention :

Base subventionnable = 1 018 500 €

Montant de subvention maximum = 150 000,00€

Taux d'intervention = 14,73%

Localisation géographique :

- CLICHY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement et de mise aux normes	740 000,00	42,08%
Équipement dentaire	325 000,00	18,48%
Équipement radiologie	525 000,00	29,85%
Équipement informatique et télécom	125 000,00	7,11%
Matériel bureautique	8 500,00	0,48%
Enseigne	35 000,00	1,99%
Total	1 758 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	300 000,00	17,06%
Emprunt travaux	600 000,00	34,12%
Leasing matériel et équipement (Att)	849 000,00	48,28%
FONDS PROPRES	9 500,00	0,54%
Total	1 758 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	300 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004556
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION D'UNE SALLE DE RADIOLOGIE POUR L'ACTIVITE DENTAIRE ET ORTHODONTIE ET AMENAGEMENT D'UNE UNITE D'ORTHODONTIE POUR LE CENTRE DE SANTE ALICE GROSPELLIN SITUÉ 10 RUE LEROUX A PARIS 16E (75)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	76 280,00 €	50,00 %	38 140,00 €
	Montant Total de la subvention		38 140,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UMIF UNION MUTUELLES ILE DE FRANCE
 Adresse administrative : 3 RUE DE VINCENNES
93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Mutuelle
 Représentant : Monsieur JACQUES ZAMICHIEI, Président

Objet : NC

N° SIRET : 78480964200308

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'une salle de radiologie pour l'activité dentaire et orthodontie et aménagement d'une unité d'orthodontie pour le centre de santé Alice Groperrin situé 10 rue Leroux à Paris 16e (75)

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le centre de santé Alice Groperrin est un centre de santé polyvalent proposant des soins aux tarifs conventionnels du secteur 1 et pratiquant le tiers-payant. Ce centre est composé d'un service médical de 10 cabinets médicaux pour des consultations de médecine générale et spécialisée, d'un service de radiologie, d'une infirmerie et d'un service dentaire avec 4 cabinets dentaires.

Le centre de santé est situé au 10 rue Leroux, au cœur du 16ème arrondissement, il vient en aide à des populations en marge des relais habituels existants dans cette zone et où le dépassement d'honoraires est la règle.

Dans le cadre de l'activité dentaire et orthodontique, le centre souhaite créer une salle de radiologie afin d'améliorer la qualité des examens en complétant l'analyse clinique par une radiopantomique et une téléradiographie du crâne. De plus, afin de répondre à la demande croissante en soins dentaires et d'orthodontie, le centre va créer deux fauteuils d'orthodontie.

Description :

Le centre de santé va réaliser des travaux d'aménagement pour la salle de radiologie, tels que le plombage des cloisons et l'électricité, dans laquelle seront ensuite installés une radio panoramique et une téléradiographie ainsi qu'un poste informatique spécialement équipé.

Enfin, l'aménagement de l'unité d'orthodontie va entraîner quelques travaux et l'achat de deux fauteuils d'orthodontie et de matériel d'aspiration.

Public(s) cible(s) :

Les patients du secteurs, les patients qui fréquentent le centre soit environ 6 000 bénéficiaires dont 600 bénéficiaires de la CMU et 400 de l'AME

Détail du calcul de la subvention :

La demande de subvention porte sur de l'équipement (plafond = 150 000€)

Base subventionnable = 76 280 €

Taux d'intervention = 50%

Montant de subvention maximum = 38 140 €

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux salle de radiologie	9 294,00	6,48%	Région Ile-de-France	38 140,00	26,59%
Travaux unité d'orthodontie	57 843,00	40,33%	Emprunt	52 638,00	36,70%
Radio panoramique	45 706,00	31,87%	Fonds propres	52 639,00	36,70%
Fauteuils d'orthodontie	24 537,00	17,11%	Total	143 417,00	100,00%
Moteurs d'aspiration	6 037,00	4,21%			
Total	143 417,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2014	38 140,00 €
------	-------------

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €
2013	Centres de santé et maisons de santé de proximité	316 000,00 €
2013	Clôturé_Centres de santé et maisons de santé de proximité	185 000,00 €
	Montant total	601 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14007650
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION D'UN CENTRE DE SANTE POLYVALENT JEAN JAURES LAUMIERE DANS LE 19EME ARRONDISSEMENT DE PARIS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	550 182,74 €	45,44 %	250 000,00 €
	Montant Total de la subvention		250 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ADASSA ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L ACCES AUX SOINS ET AUX STRUCTURES AMBULATOIRES
Adresse administrative	: 30 AV DU PRESIDENT WILSON 75116 PARIS
Statut Juridique	: Association
Représentant	: Monsieur Alexander MIMOUN, Président

Objet : Dans le cadre de la politique nationale de santé, l'association a pour but de traduire sur les territoires urbains et péri urbains défavorisés, les objectifs des Programmes Régionaux de Santé (PRS) définis par les Agences Régionales de Santé (ARS) notamment :

- promouvoir l'égalité devant la santé ;
- et développer un système de soins de qualité, accessible et efficient.

Pour satisfaire ces objectifs, et plus particulièrement dans le domaine de la santé bucco-dentaire, l'association cherchera à :

- promouvoir l'accès aux soins bucco-dentaires à toutes les catégories sociales et notamment les plus modestes ;
- développer des actions de santé publique ;
- mettre en place des programmes de dépistage et d'éducation thérapeutique.

Pour cela, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales, elle se fixe pour objectif d'organiser et de mettre à la disposition :

- d'une part à l'ensemble des professionnels de santé : tous locaux, installation, équipement mobiliers et matériels nécessaires à l'exercice de leur profession ;
- et d'autre part aux malades : des établissements et services de santé, pourvus des moyens matériel conformes aux dispositions réglementaires, permettant les pratiques de qualité dans toutes les disciplines médicales, et garantissant une accessibilité géographique et sociale.

Elle a enfin pour objet la création et la gestion de Centres de Santé, conformes aux dispositions de l'Article L6323-1 du Code de la Santé Publique.

Date de publication au JO : 4 juin 2011

N° SIRET : 75015834700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif

Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : création d'un centre de santé polyvalent dans le 19ème arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'association a reçu diverses autorisations relatives à son projet tant du point de vue de la Ville de Paris que de l'ARS ainsi les travaux vont commencer au mois d'avril 2014.

Objectifs :

L'association pour le développement de l'accès aux soins et aux structures ambulatoires (ADASSA) va ouvrir un centre de santé polyvalent au 103-107 avenue Jean Jaurès dans le 19ème à Paris.

L'objectif est de pouvoir renforcer l'offre de soins de premier recours avec des consultations journalières en médecine générale dans le respect des tarifs de secteur 1. Sur l'activité dentaire, le centre souhaite

améliorer l'accès aux soins en pratiquant des soins dentaires à tous en développant une politique tarifaire juste et équilibrée. Le centre proposera également des soins infirmiers et il mettra en place des programmes de dépistage et d'éducation thérapeutique.

Cette nouvelle offre de santé se situe sur un arrondissement où les professionnels de santé sont vieillissants et proportionnellement moins nombreux que sur le reste du territoire de la Région.

Description :

L'association ADASSA a conclu un bail pour un local de 155 m² avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour la création du centre de santé Jean Jaurès Laumière. Ce local est adapté à l'installation du plateau technique envisagé soit : 2 cabinets médicaux, 4 cabinets dentaires, une salle de soins infirmiers, une salle de radiologie dentaire. Il est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble HLM.

Chaque cabinet et salle seront équipés en matériel dentaire ou médical permettant une pratique moderne des soins dispensés. Des mobiliers de bureau et des équipements informatiques vont également être acquis. Par ailleurs, le centre va se doter d'un logiciel informatique spécifique aux centres de santé afin de permettre une gestion optimale dans le respect de la déontologie des professions de santé.

Détail du calcul de la subvention :

- La demande de subvention porte sur des travaux (plafond = 300 000€) et de l'équipement (plafond = 150 000€)

- Le maître d'ouvrage est une association : Taux sectoriel de base avec majoration IDH2 faible = 45% pour les travaux et taux maximum équipement = 50%

Détails du calcul de la subvention :

- Travaux

Base subventionnable = 226 416,00€

Taux d'intervention = 44,17%

Montant de subvention maximum = 100 000,00€

- Equipement

Base subventionnable = 323 766,74€

Taux d'intervention = 46,33%

Montant de subvention maximum = 150 000,00€

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement	226 416,00	41,15%
Matériel et équipement dentaire/médical	263 822,55	47,95%
Matériel et logiciels informatique et telecom	54 124,19	9,84%
Enseigne	5 820,00	1,06%
Total	550 182,74	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ILe-de-France	250 000,00	45,44%
Fonds propres de l'association	38 025,46	6,91%
Financement par contrats de leasing	262 157,28	47,65%
Total	550 182,74	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	200 000,00 €
2015	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €
	Montant total	100 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008321
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACQUISITION D'UN ECHOGRAPHE POUR LE CENTRE DE SANTE MEDICAL ET DENTAIRE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	82 750,00 €	48,34 %	40 000,00 €
	Montant Total de la subvention		40 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST SIMON
 Adresse administrative : 35 RUE DU PLATEAU
75019 PARIS
 Statut Juridique : Fondation
 Représentant : Monsieur William DESAZARS DE MONTGAILHARD, Président

Objet : La fondation dite Oeuvre de la Croix Saint-Simon a pour objet d'exercer une action dans le domaine sanitaire et social afin d'apporter son aide matérielle et morale à tous ceux qui connaissent des difficultés dues à la maladie, à l'âge, à l'isolement, aux charges de famille ou à l'insuffisance des ressources.

Date de publication au JO : 1 janvier 1906

N° SIRET : 78480968300013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition d'un échographe pour le centre de santé médical et dentaire

Date prévisionnelle de début de projet : 6 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'échographe du centre de santé tombe régulièrement en panne, or la fondation réalise 1 800 actes d'échographie. Cet équipement est donc fondamental pour assurer la continuité des soins dans de bonnes conditions.

Objectifs :

La Fondation "oeuvre de la Croix Saint-Simon" regroupe 47 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle gère notamment le centre de santé médical et dentaire situé 6 bis rue Clavel à Paris dans le 19ème.

La patientèle du centre se compose à 70% de personnes migrantes. Elle se caractérise par une faiblesse voire une absence de culture de la prévention. Les patients consultent bien souvent à un stade évolué de la maladie, pour des motifs aigus alors même qu'ils sont parfois également porteur d'une pathologie chronique mal ou non suivie. Des cas souvent complexes apparaissent du fait de la co-occurrence de problématiques médicales et sociales.

Les consultations d'imagerie se font souvent sur des motifs aigus pour les adultes comme pour les enfants, un équipement de qualité permet une meilleure prise en charge. De plus, le pôle mère-enfant de la structure doit disposer d'un échographe de précision notamment pour les échographies de datation et de morphologie.

Description :

L'achat d'un nouvel échographe doit permettre d'assurer le remplacement d'un vieil équipement qui est souvent défectueux.

Cet appareil répondra à l'ensemble des différentes activités échographiques des praticiens des centres de santé : parties molles, suivi de grossesse, sénologie, osteo-articulaire...

Public(s) cible(s) :

L'activité d'échographie représente environ 1 800 actes par an.

Par ailleurs, le centre de santé reçoit 15 000 patients par an et le nombre de patients bénéficiaires de la CMU est estimé à 2 500 et à 700 pour les bénéficiaires de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

- La demande de subvention porte sur de l'équipement (plafond = 150 000€)
- Le maître d'ouvrage est une association : Taux maximum équipement = 50%

Détails du calcul de la subvention :

- Equipement

Base subventionnable = 82 750,00€

Taux d'intervention = 48,34%

Montant de subvention maximum = 40 000,00€

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Echographe avec sondes et logiciel	82 750,00	100,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	40 000,00	48,34%
Total	82 750,00	100,00%	FONDS PROPRES	42 750,00	51,66%
			Total	82 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Maisons médicales de garde	100 000,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 500,00 €
2011	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 685 563,00 €
2011	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	59 400,00 €
2011	Centres de santé et maisons de santé de proximité	100 000,00 €
2012	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	193 637,70 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	6 000,00 €
2012	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	255 983,00 €
2012	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 504 944,00 €
2013	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	150 000,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	82 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	3 000,00 €
2013	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	1 772 230,00 €
2013	Investissement et équipement en faveur des organismes dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes et en travail social	38 469,00 €
2014	Financement de places en formation continue pour les formations Aide Soignant et/ou Auxiliaire Puériculture	140 000,00 €
2014	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés	5 631 690,00 €
	Montant total	9 207 605,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008476
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : TRAVAUX D'EXTENSION ET EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE POLYVALENT DE YERRES (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	260 989,97 €	49,02 %	127 934,98 €
	Montant Total de la subvention		127 934,98 €

Imputation budgétaire : 904-41-20422-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACSP CENTRE DE SANTE POLYVALENT
 Adresse administrative : 3 AV DU MARECHAL JUIN
 91330 YERRES
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Marius MAVOULOQUE, Président

Objet : Elle a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins en ville, nous traitons et intervenons au centre et au domicile des patients.

Date de publication au JO : 8 décembre 2012

N° SIRET : 48432934700039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : travaux d'extension et équipement du Centre de Santé Polyvalent de Yerres (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les travaux d'aménagement relatifs à l'extension de l'activité dentaire vers de l'orthodontie vont commencer avant le vote afin d'ouvrir l'activité au public rapidement et satisfaire les besoins des patients.

Objectifs :

Le centre de santé infirmier s'est transformé en centre de santé polyvalent en 2013. Cette nouvelle structure vise à apporter aux patients une prise en charge pluridisciplinaire en garantissant un accès aux soins de qualité au tiers payant.

A la suite de l'ouverture du centre aux soins dentaires, il est apparu nécessaire de proposer une activité d'orthodontie afin d'assurer une prise en charge globale. Par ailleurs, le centre de santé va développer un partenariat avec les médecins de ville, le réseau REVESDIAB et l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges sur la prévention et le dépistage précoce des rétinopathies diabétiques. Dans le cadre de ce partenariat, le centre de santé va également assurer une prise en charge ambulatoire des perfusions en flash de cortisone.

Description :

Les travaux vont permettre d'aménager une annexe du bâtiment aujourd'hui inexploitée pour y installer une salle d'orthodontie, implants, stomatologie. Le centre doit aussi réaliser l'acquisition de nouveaux équipements propres à cette nouvelle activité.

L'activité de prévention des rétinopathies nécessite l'achat d'appareils pour le dépistage et d'un véhicule qui sera utilisé pour le rétinographe itinérant.

L'examen est simple et rapide, il permet de réaliser le test sans la présence d'un médecin ophtalmologue. Dans ce cadre, le centre de santé a conclu une convention avec un ophtalmologue qui interprétera les clichés et pourra recevoir les patients qui doivent être suivis. De même, le réseau REVESDIAB participera à cette activité. Le personnel du centre ira également à la rencontre des patients dans le département au sein de diverses structures lors d'action de dépistage et de prévention.

Le centre de santé de Yerres va également former son personnel et mettre en place les équipements nécessaires pour la prise en charge en urgence des patients pour des perfusions en flash de cortisone.

Enfin, le centre doit acquérir un nouveau véhicule pour assurer les déplacements au domicile des patients.

Moyens mis en œuvre :

Travaux d'isolation, plâtrerie, maçonnerie, plomberie, peinture, menuiserie, électricité.

Les équipements porteront sur de l'équipement de stomatologie, pour l'activité de rétinographie, pour la perfusion de flash de solumédrol. Deux véhicules électriques vont également être acquis.

Public(s) cible(s) :

Les patients du secteur.

Il y aura environ 1 200 patients par an dont environ 360 patients bénéficiant de la CMU et 144 patients bénéficiant de l'AME.

Détail du calcul de la subvention :

- La demande de subvention porte sur des travaux (plafond = 300 000€) et de l'équipement (plafond = 150 000€)

- Le maître d'ouvrage est une association : Taux sectoriel de base = 35% pour les travaux et taux maximum équipement = 50%

Détails du calcul de la subvention :

- Travaux

Base subventionnable = 17 066,70€

Taux d'intervention = 35%

Montant de subvention maximum = 5 973,35€

- Equipement

Base subventionnable = 243 923,27€

Taux d'intervention = 50%

Montant de subvention maximum = 121 961,64€

Localisation géographique :

- YERRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	17 066,70	6,54%	REGION ILE-DE-FRANCE	127 934,98	49,02%
Renault ZOE électrique	15 192,50	5,82%	FONDS PROPRES	133 054,99	50,98%
Renault kangoo électrique	17 290,00	6,62%	Total	260 989,97	100,00%
Rétinographie et équipements liés	61 297,06	23,49%			
Radio panoramique	33 330,00	12,77%			
Equipements stomatologie-dentaire	81 479,71	31,22%			
Equipement salle de perfusion	35 334,00	13,54%			
Total	260 989,97	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	67 934,98 €
2015	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	75 167,00 €
	Montant total	75 167,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008354
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CONTRAT REGIONAL D'EXERCICE SANITAIRE VISANT L'INSTALLATION DU DOCTEUR RABEFIRAIANA SUR LA COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens	40 056,70 €	37,45 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-41-20421-141002-300
14100203- Renforcement de l'offre de soins

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RABENATOANDRO RABEFIRAIANA
MAHALISOA JEMIMA

Adresse administrative : 35 AV DES AULNES
91390 MORSANG SUR ORGE

Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)

Représentant : Madame MAHALISOA RABEFIRAIANA, Docteur

Objet : NC

N° SIRET : 75350265700012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux d'exercice sanitaire - Appui aux praticiens
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Contrat régional d'exercice sanitaire visant l'installation du Docteur RABEFIRAIANA sur la commune de Morsang-sur-Orge (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 30 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le Docteur RABEFIRAIANA a commencé les travaux d'aménagement nécessaires à son installation en décembre 2013 afin d'assurer rapidement son activité auprès des patients pour leur garantir un accès aux soins.

Objectifs :

Dans le cadre du contrat régional d'exercice sanitaire à conclure avec la commune de Morsang-sur-Orge (91), la Région apporte un soutien financier à l'installation du Docteur RABEFIRAIANA, médecin généraliste. La commune de Morsang-sur-Orge est située dans un territoire classé en zone fragilisée au titre de la démographie médicale et paramédicale conformément au zonage arrêté par l'Agence Régionale

de Santé d'Ile-de-France.

Description :

Le Docteur RABEFIRAIANA exerçait à Montlhery avant de décider de créer un cabinet médical libéral en tant que médecin généraliste sur la commune de Morsang-sur-Orge sur son lieu d'habitation.

Le cabinet médical est implanté au 35 avenue des Aulnes au sein de l'habitation principale du Docteur RABEFIRAIANA qui doit être réaménagé. En effet, des travaux visant à séparer d'une façon efficace et sécurisée la partie privée de la professionnelle doivent être réalisés. Les nouveaux locaux seront adaptés à l'accueil de tous les patients. De plus, de nouveaux équipements vont être acquis afin de réaliser les examens généraux et gynécologiques dans de bonnes conditions (table d'examen électrique et lampe d'examen LED).

L'arrivée de ce médecin va permettre l'amélioration de l'accès aux soins des habitants de Morsang-sur-Orge et du canton qui est situé en zone fragilisée par l'Agence Régionale de Santé.

Moyens mis en œuvre :

Travaux d'aménagement et matériel médical

Public(s) cible(s) :

Habitants de la commune de Morsang-sur-Orge et du canton.

Le Docteur RABEFIRAIANA a par ailleurs obtenu un DU gynécologie-obstétrique pour les médecins généralistes et un DIU urgences pédiatriques, elle pourra ainsi assurer le suivi gynécologique des patientes et la prise en charge des enfants.

Détail du calcul de la subvention :

La demande de subvention porte sur des travaux et de l'équipement (plafond = 15 000€)

Le maître d'ouvrage est un professionnel de santé : Le taux maximum = 50%

Détails du calcul de la subvention :

Base subventionnable = 40 256,70€

Taux d'intervention = 37,45%

Montant de subvention maximum = 15 000,00€

Localisation géographique :

- MORSANG-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement intérieur et gros oeuvre	17 400,00	43,44%
porte d'entrée	4 236,78	10,58%
Equipement (divan d'exament et lampe)	5 419,92	13,53%
Séparation salle d'attente et partie privée	13 000,00	32,45%
Total	40 056,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subventiion Region Ile de France	15 000,00	37,45%
Fond Propre	18 156,70	45,33%
EMPRUNT	6 900,00	17,23%
Total	40 056,70	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011240
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ORGANISATION DU FESTIVAL SOLIDAYS 2014 (16E EDITION)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Solidays	3 266 666,67 €	24,49 %	800 000,00 €
	Montant Total de la subvention		800 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-40-6574-140002-300
14000204- Manifestations de sensibilisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOLIDARITE SIDA
 Adresse administrative : 16B AV PARMENTIER
75011 PARIS 11
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur LUC BARRUET, Directeur

Objet : Lutter contre l'épidémie de VIH/Sida par :

- des actions d'information et de mobilisation, de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes ainsi que des formations auprès de ceux qui les entourent ;
- des aides financières et/ou matérielles pour favoriser les activités de prévention, d'entraide et de soutien aux personnes victimes de l'épidémie du sida ainsi qu'à leurs proches ;
- le soutien d'initiatives privées menées au profit de la lutte contre le sida.

Date de publication au JO : 10 décembre 1992

N° SIRET : 39861308300045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Solidays

Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Organisation du festival Solidays 2014 (16e édition)

Objectifs :

Solidays poursuit différents objectifs en termes de sante publique, de solidarité internationale et d'engagement des jeunes :

- Prévention des risques relatifs au VIH et aux IST
- Replacer la lutte contre le sida au centre de la scène médiatique pour lutter contre la banalisation de

cette pathologie

- Faire connaître les associations françaises et étrangères engagées sur cette thématique
- offrir aux jeunes des possibilités d'engagement solidaire et citoyen
- Mobiliser l'opinion publique et les décideurs sur la question de l'accès aux traitements et aux soins dans les pays en développement.
- Récolter des fonds pour soutenir des associations françaises et étrangères d'aide aux malades et pour mener des actions de prévention auprès des jeunes

Description :

Le festival est organisé à l'hippodrome de Longchamp (Paris 16e), site accessible en transports en communs et grâce à un service de navettes gratuites.

Les tarifs sont volontairement attractifs (Pass 3 jours à partir de 39€) afin de permettre à un large public, notamment parmi les jeunes, d'assister à cette manifestation.

L'organisation du festival comprend notamment la venue d'artistes français et internationaux et la mise en place d'animations sur les questions de santé et de solidarité. L'animation repose en grande partie sur des équipes de bénévoles de Solidarité Sida. Le festival favorise notamment la participation des jeunes à la vie associative et citoyenne en offrant aux bénévoles un terrain d'engagement concret, auprès du public.

Le Village Solidarité est un espace de rencontre entre acteurs associatifs et le public. Une centaine d'associations françaises et internationales mettent en place des animations interactives afin de sensibiliser et mobiliser sur différentes thématiques de santé, de citoyenneté et de solidarité.

L'exposition « Sex in the city » vise à aider les jeunes à adopter des comportements préventifs face au VIH et autres infections sexuellement transmissibles, au travers d'une mise en scène drôle, interactive et didactique. Cet outil pédagogique interpelle incidemment le visiteur sur ses propres pratiques tout en l'informant des risques et des moyens de s'en protéger. L'accueil des bénévoles de Solidarité Sida et des professionnels de santé crée les conditions pour faciliter un dialogue sur les questions de sexualité. Chaque année, « Sex in the city » permet ainsi à environ 7000 festivaliers d'être informés et sensibilisés sur les questions de risques liés à la sexualité, de connaître les dispositifs de dépistage VIH et d'obtenir du matériel de prévention.

Des espaces dédiés de rencontres et de débats (« forum », « Chez Bruno ») favorisent les échanges entre festivaliers, acteurs associatifs, experts et personnalités publiques sur les questions de santé et solidarité. Des prises de parole de représentants associatifs du nord et du sud ont lieu tout au long des trois jours. Un hommage collectif est rendu sur scène aux militants du sud invités sur le festival, permettant d'éclairer le public sur les enjeux de la lutte contre le Sida à l'international et la réalité du combat sur le terrain.

2 scènes plein air et 3 chapiteaux accueillent plus de 50 concerts, au cours desquels plus de 200 artistes français et internationaux se produisent au profit de la lutte contre le Sida. La programmation artistique réserve une place particulière à la découverte de jeunes talents franciliens ainsi qu'à la promotion de nouvelles tendances musicales.

Moyens mis en œuvre :

- Moyens humains: une équipe de 30 permanents renforcée par une équipe de production de 50 personnes travaillent à l'organisation et à la promotion du festival. 1500 bénévoles sont mobilisés sur les 3 jours
- Moyens matériels : location et aménagement du site, frais liés aux animations et manifestations artistiques (cf. plan de financement prévisionnel détaillé dans rubrique détail du calcul de la subvention).

Intérêt régional :

Événement majeur de la série des festivals estivaux, Solidays a une résonnance médiatique très importante, de portée nationale. Compte tenu du niveau de financement régional, cette manifestation offre une visibilité forte à politique régionale de santé.

Public(s) cible(s) :

Sont concernés par le festival :

- les jeunes (18/25 ans) et jeunes adultes (25/35 ans) principalement franciliens (3/4 des festivaliers)
- 1500 bénévoles (moyenne d'âge 2013 : 26 ans)
- les acteurs associatifs (une centaine d'associations françaises et internationales)

En 2013, le festival a accueilli 170 000 personnes.

Détail du calcul de la subvention :

Compte tenu de l'importance des préparatifs en amont de la manifestation, des dépenses doivent être engagées bien avant la tenue de l'événement. Aussi, les engagements de dépenses pourront être pris en compte à partir du 1er janvier 2014.

Plan de financement prévisionnel détaillé (HT car l'association récupère la TVA)

DEPENSES

- Montage du site et exploitation	2 011 000 €
- Sensibilisation, animations, programmation	1 044 000 €
- Communication et édition	55 000 €
- Assurances et taxes	65 000 €
- Frais généraux	100 000 €
- Ressources humaines (production, technique, organisation)	645 000 €
TOTAL DEPENSES	3 920 000 €

RECETTES

- Région Ile-de-France	800 000 €
- Ville de Paris	307 000 €
- Ministère de la culture	62 000 €
- Ministère de la jeunesse	138 000 €
- INPES	15 000 €
- Partenariats entreprises	850 000 €
- Produits d'exploitation	1 748 000 €
TOTAL RECETTES	3 920 000 €

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	640 000,00 €
2015	160 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Promotion des actions de la politique de la ville	50 000,00 €
2011	Solidays	800 000,00 €
2012	Solidays	800 000,00 €
2013	Soutien aux structures de prévention	800 000,00 €
	Montant total	2 450 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004816
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : SOUTIEN AUX ACTIVITES DE SENSIBILISATION, DE PREVENTION ET D'INFORMATION RELATIVES AUX ENJEUX DU SIDA - 2EME ANNEE DE PROGRAMME
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	69 000,00 €	43,48 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ELCS - ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA
 Adresse administrative : 84 RUE QUINCAMPOIX
75003 PARIS 03
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur JEAN-LUC ROMERO, Président

Objet : - Soutenir les élus locaux qui souhaitent s'investir dans la lutte contre le sida et dans la réduction des risques auprès des usagers de drogues,
 - Sensibiliser les collectivités locales sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique globale contre le sida,
 - Organiser toutes manifestations utiles à la lutte contre le sida,
 - Lutter contre les injures, les discriminations et les violences liées à l'orientation sexuelle, à la maladie ou au handicap.

Date de publication au JO : 6 septembre 1995

N° SIRET : 40849900200025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : soutien aux activités de sensibilisation, de prévention et d'information relatives aux enjeux du sida - 2ème année de programme

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Programme triennal en cours

Objectifs :

Informier et sensibiliser les élus concernant la lutte contre le VIH-Sida

Description :

Le programme consiste à mettre en place des réunions (tables rondes locales, et états généraux sur le plan national), diffuser des publications (lettre trimestrielle ELCS Info, Actes des Etats généraux, Guide des élus) et créer des événements publics.

Lors de la première année de programme, 20 tables-rondes ont été organisées, 8000 exemplaires des actes et 3000 exemplaires des guides ont été publiés.

Par ailleurs, la structure a développé le réseau "Ville engagée contre le sida", auquel adhèrent désormais les communes suivantes: Carrières-sous-Poissy (78), ville témoin de ce label depuis le 1er décembre 2011; Puteaux (92); Aubervilliers (93); Annecy (74); Montpellier (34). La ville de Béthune (62) est candidate depuis novembre 2013.

Dans la continuité des années précédentes, cette 2e année de programme poursuivra les actions d'information de sélus, mais aussi des professionnels de santé, associations et patients, concernant le VIH, ainsi ue les hépatites, et les discriminations induites par ces pathologies.

En 2014, l'accent sera mis sur : une communication ciblée dans le cadre des élections municipales de mars; la réalisation de vidéos en vue d'une diffusion sur le site www.aids-sida-discriminations.fr . Parallèlement, les activités récurrentes seront conduites tout au long de l'année : publication de ELCS info (février, avril, juin, septembre); lancement des publications des actes et guide (juin); tenue des 19e états généraux (novembre); réunions locales en province (20 à 25 séances). Egalement, des actions spécifiques ont été mises en place d

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : 1,5 ETP, intervenant extérieur

Moyens matériels : location d'un local associatif, équipement informatique

Public(s) cible(s) :

Le programme concerne l'ensemble des élus en France, soit 550 000 personnes, ainsi que les professionnels de santé, les associations, les militants et patients.

Le nombre de participants aux tables-rondes est estimé à 1200 personnes.

Les Etats Généraux rassemblent 400 personnes.

La lettre d'information ELCS Info concerne 8000 bénéficiaires

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de publications et communication	34 000,00	49,28%
FRAIS DE PERSONNEL	35 000,00	50,72%
Total	69 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	30 000,00	43,48%
Direction générale de la santé	17 000,00	24,64%
Département de la Vienne	4 000,00	5,80%
Département des Bouches du Rhône	1 000,00	1,45%
Département de Paris	12 000,00	17,39%
Ville d'Annecy	1 000,00	1,45%
Ville de Marseille	1 000,00	1,45%
Cotisation des élus	3 000,00	4,35%
Total	69 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de publications et communication	32 500,00	47,10%
FRAIS DE PERSONNEL	36 500,00	52,90%
Total	69 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	30 000,00	43,48%
Direction Générale de la Santé	17 000,00	24,64%
Département de la Vienne	4 000,00	5,80%
Département des Bouches du Rhône	1 000,00	1,45%
Département de Paris	12 000,00	17,39%
Ville d'Annecy	1 000,00	1,45%
Ville de Marseille	1 000,00	1,45%
Cotisation des élus	3 000,00	4,35%
Total	69 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €
2015	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	6 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	40 000,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	30 000,00 €
	Montant total	76 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004938
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : MISE EN PLACE DE SEANCES D'ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES AUX ADULTES ATTEINTS DE CANCER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	33 657,84 €	44,57 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OPERA RESEAU TERRITORIAL DE PROXIMITE ONCOLOGIE DOULEUR PALLIATIF ET ACCOMPAGNEMENT

Adresse administrative : LIEU DIT FORCILLES
77150 FEROLLES-ATTILLY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame DARNET GINOT, Présidente

Objet : L'objectif de l'association est de promouvoir le réseau territorial de proximité OPERA.
Elle constitue une plate forme réseau multithématique : oncologie, douleur, soins palliatifs et accompagnement...

Le réseau exerce son activité sur un territoire défini avec les organismes de tutelles. Il collabore avec les réseaux existants et tous les professionnels de santé.

L'association OPERA permet aux patients, à leur entourage, aux professionnels et institutions du secteur sanitaire et du secteur médico-social d'avoir un interlocuteur unique pour la gestion de ces problématiques.

Elle met en place des outils pour organiser une offre de soins et de services autour du patient et lui assure une prise en charge fluide, continue, coordonnée entre les champs de la prévention, des soins et de l'accompagnement médico-social.

L'association OPERA a pour objectifs :

- l'optimisation de la prise en charge de personnes atteintes de cancer et/ou de personnes nécessitant des soins palliatifs sans distinction d'âge,
- l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale des patients,
- le décloisement entre les professionnels de ville, les établissements de santé, médico-sociaux, et toute structure de prise en charge,
- la coordination entre les professionnels,
- l'initiative et/ou la participation à tout projet de santé,
- l'éducation sanitaire des populations dans ses champs de compétence,
- l'amélioration des pratiques et de la communication professionnelle.

Date de publication au JO : 4 septembre 2010

N° SIRET : 52935999400025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : mise en place de séances d'activités physiques adaptées aux adultes atteints de cancer

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le réseau OPERA, oncologie palliatif expertise et réseaux associés, intervient dans la coordination du parcours de soins et la prise en charge des patients en oncologie dans le sud de la Seine-et-Marne et sur d'autres pathologies dans l'ensemble du département. La file active du réseau était de 320 patients en 2013 et 1 300 personnes ont été prises en charge au cours de l'année.

Suite à une formation et à des contacts avec la CAMI Sport et Cancer, le réseau a souhaité développer une offre d'activité physique adaptée. En effet, l'activité physique adaptée aux possibilités de chaque patients permet de travailler sur le bien-être et la réinsertion sociale des patients.

Grâce à cette activité les bénéficiaires amélioreront leur qualité de vie dans la mesure où l'activité a des effets bénéfiques sur le sommeil, le moral et l'autonomie, de même leur fatigue sera significativement réduite. Ce type d'action permet également de lutter contre la fonte des masses musculaires, contribuer à une meilleure tolérance et observance des médicaments et enfin réduire le risque de mortalité et de récurrence.

Description :

Le réseau proposera l'activité aux patients qu'elle suit. Deux groupes seront constitués. Chaque groupe bénéficiera de deux séances d'une heure par semaine.

Une séance aura lieu en salle afin de travailler le renforcement musculaire, le travail cardio-vasculaire, l'équilibre, la souplesse, la coordination, la relaxation et l'approche sensorielle. L'autre séance se déroulera à l'extérieur afin d'améliorer l'équilibre, le contrôle de la respiration, la gestion de l'effort et pour une marche bénéfique.

Le professeur adapte chaque exercice individuellement.

A l'issue des séances les patients pourront ensuite être réorienté vers des cours de sport ouverts à tous.

Public(s) cible(s) :

Les personnes adultes touchées ou ayant été touchées par un cancer en cours de traitement ou en rémission, de tous âges, sportifs ou débutants.

Localisation géographique :

- AVON
- FEROLLES-ATTILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Loyers et charges annexes des locaux	27 914,64	82,94%
Coût pédagogique	3 850,00	11,44%
Frais de déplacement	768,00	2,28%
Matériel et frais généraux	875,20	2,60%
Assurances et licences	250,00	0,74%
Total	33 657,84	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	15 000,00	44,57%
FONDS PROPRES	18 657,84	55,43%
Total	33 657,84	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 500,00 €
2015	7 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14005326
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION EN SANTE ENVIRONNEMENTALE EN ILE-DE-FRANCE (1ERE ANNEE DE PROGRAMME)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	63 000,00 €	39,68 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100109- Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : WECF FRANCE WOMEN IN EUROPE FOR A COMMON FUTURE FRANCE

Adresse administrative : 13 AVENUE EMILE ZOLA
74100 ANNEMASSE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Anne BARRE, Présidente

Objet : L'association a pour but la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable, la promotion de la santé publique notamment par la prise en compte des impacts sur la santé des dégradations de l'environnement et des pollutions de toutes sortes, la promotion du rôle des femmes dans la société et l'égalité des sexes.

Date de publication au JO : 31 mai 2008

N° SIRET : 50457276900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : développement d'actions de prévention en santé environnementale en Ile-de-France (1ère année de programme)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : projet démarrant en avril.

Objectifs :

En 2013, WECF a initié en Ile-de-France une série d'ateliers sur les pollutions de l'environnement intérieur, pour permettre aux populations habitant dans les quartiers les plus défavorisés de devenir acteurs de leur santé en limitant leur exposition à certains polluants toxiques.

Grâce à une méthode pédagogique participative déployée au cours de ces ateliers, 90% des participants changent au moins une de leurs habitudes à l'issue de la séance, et tous comprennent qu'ils ont des clés pour agir directement sur leur santé.

L'objectif est de réduire l'exposition du jeune enfant, de la femme enceinte et de la famille en général à ces polluants, promouvoir des gestes sains, pragmatiques et économiquement viables au quotidien en leur donnant du sens.

L'objectif en 2014 est de mailler tous les départements de l'Ile-de-France, en organisant ces ateliers dans les centres sociaux et les maisons de quartier, et de repérer des acteurs locaux capables de pérenniser des actions en santé environnementale dans leur quartier.

Les personnes-relais bénéficieront d'une formation plus large aux enjeux de l'environnement sur la santé ; cette formation doit être construite en 2014, en se basant sur les besoins du terrain et les initiatives déjà menées par certains acteurs et partenaires, avec le concours d'experts.

Grâce à la conjugaison des ateliers animés par WECF dans les différents quartiers, et des actions initiées par les personnes-relais, une population de plus en plus large adoptera un comportement plus responsable vis-à-vis de sa santé et de celle de ses proches.

Description :

- Information et sensibilisation : poursuite des ateliers de sensibilisation Nesting et MA Maison MA Santé en Ile-de-France : organisation d'au moins 20 ateliers d'information et de sensibilisation des populations précaires à l'impact des polluants chimiques, biologiques et physiques de l'environnement intérieur sur leur santé. Une dizaine d'ateliers est destinée à un public plus large, à travers des structures volontaires pour les accueillir (Maison de l'Air ou Maison des Acteurs du Paris durable, associations...).

Les messages sont passés pendant un atelier, d'une durée moyenne de 2h30, au cours duquel sont détaillées toutes les pollutions auxquelles sont soumis les habitants en fonction de leur mode de vie.

A raison de 12 à 15 participants par atelier, chacun peut s'exprimer autour des impacts sanitaires que peuvent produire les contenants alimentaires, produits ménagers, cosmétiques, ameublement et décoration, chauffage et ventilation, environnement extérieur, etc.

- Accompagnement : certains participants souhaitent à leur tour informer et sensibiliser. Ces personnes doivent être accompagnées dans leur souhait de devenir des relais dans leur quartier. Il faut les aider à initier des actions de prévention en Santé-environnement (SE) et leur donner les moyens de passer de l'information et d'organiser des actions : développement d'un programme de formation.

D'autre part, une réponse est donnée à un nombre croissant d'établissements recevant de la petite enfance pour une formation en qualité de l'environnement intérieur : formation d'une journée et demi des professionnels de la petite enfance, autour des impacts généraux de tous les polluants de l'environnement intérieur.

- diffusion de 1000 exemplaires de chaque guide-conseil thématique soit 7000 guides diffusés.

- développement des outils spécifiques au réseaux sociaux afin de mieux relayer les informations en SE auprès des publics-cibles (jeunes, futures et jeunes parents, publics défavorisés) et de s'appuyer sur un réseau de « followers » et de « twittos » pour démultiplier l'impact des actions.

Moyens mis en œuvre :

Les ateliers seront animés par des animatrices certifiées de WECF, en partenariat avec la Mutualité Française IdF.

Public(s) cible(s) :

WECF s'adresse aux populations les plus vulnérables (les femmes enceintes et les jeunes enfants) et aux population précaires et aux revenus très faibles, vivant dans des quartiers défavorisés.

- réalisation de minimum 30 ateliers à raison d'un atelier minimum par département d'IdF, soit plus de 300 personnes directement informées.
- engagement de 16 personnes à devenir des PR et à se former pour démultiplier l'impact des actions en SE dans leurs quartiers.
- lieux d'interventions : Paris 19e (Centre socio-culturel Espace 19) ; Seine-et-Marne (Maison de quartier Arabesque à Torcy) ; Essonne (ASV Evry) ; Hauts-de-Seine (Relais d'Assistantes Maternelles Clamart) ; Seine-St-Denis (Mairie de Saint-Denis) ; 78, 94, 95 : à déterminer.

Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble des dépenses est éligible.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
ACHATS	5 000,00	7,94%	Région	25 000,00	39,68%
autres services externes (dont rémunération d'intermédiaires et honoraires)	50 200,00	79,68%	Ministère de l'écologie (Att.)	10 000,00	15,87%
CHARGES DE PERSONNEL	7 800,00	12,38%	Mutualité Française idf	15 000,00	23,81%
Total	63 000,00	100,00%	FONDS PROPRES	13 000,00	20,63%
			Total	63 000,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
ACHATS	5 000,00	8,80%	Région	25 000,00	44,01%
AUTRES SERVICES EXTERNES (dont honoraires)	47 900,00	84,33%	WECF FRANCE	11 800,00	20,77%
FRAIS DE PERSONNEL	3 900,00	6,87%	Mutualité française Ile de France	10 000,00	17,61%
Total	56 800,00	100,00%	Ministère de l'écologie	10 000,00	17,61%
			Total	56 800,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
ACHATS	5 000,00	8,33%	Région	25 000,00	41,67%
AUTRES SERVICES EXTERNES (dont honoraires)	51 100,00	85,17%	WECF FRANCE	15 000,00	25,00%
FRAIS DE PERSONNEL	3 900,00	6,50%	Mutualité française Ile de France	10 000,00	16,67%
Total	60 000,00	100,00%	Ministère de l'écologie	10 000,00	16,67%
			Total	60 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	12 500,00 €
2015	12 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
	Montant total	23 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008221
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ORGANISATION DE CONCERTS DE PARTAGE ET D'UN PROGRAMME DE RENCONTRES MUSICALES MENSUELLES DANS UN BUT DE PREVENTION EN MATIERE DE SANTE ET D'EQUILIBRE PSYCHOLOGIQUE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	106 000,00 €	14,15 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PRO MUSICIS
 Adresse administrative : 72 QUAI LOUIS BLERHOT
75016 PARIS 16
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur FRANCOIS LAFAYE, Président

Objet : Assurer la promotion de la carrière artistique et professionnelle de jeunes musiciens en liant cette promotion à un service humanitaire, permettant l'ouverture de la musique à des publics n'ayant pas la possibilité d'aller dans des salles de concert.

Date de publication au JO : 30 juin 1965

N° SIRET : 78457916100034

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Organisation de concerts de partage et d'un programme de rencontres musicales mensuelles dans un but de prévention en matière de santé et d'équilibre psychologique

Date prévisionnelle de début de projet : 24 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les premiers concerts se tiendront à partir du 24 mars 2014

Objectifs :

L'action de Pro Musicis permet d'obtenir l'engagement de jeunes musiciens de classe internationale, pris en charge par l'association, pour se produire gratuitement auprès des publics qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans des salles de concerts comme notamment les malades, les enfants ou adultes en situation de handicap, les personnes âgées. Ainsi, la musique vivante contribue à la prévention de certains désordres nerveux ou psychologiques auprès de ces personnes notamment par l'effet régulateur physique et émotionnel qu'elle exerce et par la stimulation de l'imaginaire et donc la compensation aux frustrations nées de l'état ou de la condition de la personne. Il s'agit également de créer un échange et un partage entre le public et l'artiste.

Description :

16 concerts de partage sont offerts par l'association en vue de permettre l'éveil et l'immersion culturelle par la musique vivante des enfants ou adultes en situation de handicap, des personnes âgées, des enfants malades.

Les concerts se dérouleront dans de multiples lieux, entre le mois de mars 2014 et le mois de mars 2015, afin de rencontrer une diversité de publics.

En parallèle de ces concerts Pro Musicis développe un nouveau projet avec des enfants de CM2 polyhandicapés hébergés en institution. Chaque mois ces enfants bénéficieront de "l'heure musicale" au cours de laquelle un binôme, composé d'une pianiste lauréate Pro Musicis et d'une éducatrice, éveillera les enfants à la musique classique en les faisant participer à des mélodies simples et en y associant des créations de poèmes et de dessins.

A travers ces concerts et actions l'association vise à :

- Développer auprès des enfants en situation de handicap des intérêts et des facultés artistiques qui favoriseront la découverte de talents et leur facilitera une insertion sociale.
- Prévenir la dégradation de la mémoire par la mise en place d'ateliers autour des centres d'activités culturelles de centres de gériatrie.
- Encourager le dialogue entre les jeunes et les jeunes musiciens afin de leur ouvrir de nouveaux horizons.
- Permettre à de jeunes artistes de découvrir et/ou confirmer leur engagement social et culturel.

En effet, les concerts de partage peuvent déclencher des réactions importantes chez certaines personnes. Ainsi, une patiente emmurée par la maladie d'Alzheimer s'est soudain animée à l'écoute d'un violon alors qu'elle n'avait rien manifesté depuis deux ans. De même, un jeune polyhandicapé s'est mis à apprendre le solfège, en liaison avec une artiste Pro Musicis, afin de pouvoir déchiffrer des partitions et apprendre le chant.

Public(s) cible(s) :

80 à 100 personnes par concert et une classe de CM2 pour le rendez-vous mensuel "l'heure musicale".

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location salles	16 000,00	15,09%
Location des pianos et transports	10 000,00	9,43%
Assurance et maintenance	3 000,00	2,83%
honoraires	3 000,00	2,83%
Frais liés aux artistes (cachats, déplacements...)	22 000,00	20,75%
Voyages des artistes	6 000,00	5,66%
SACEM droits d'auteurs	1 500,00	1,42%
Frais de réception	4 500,00	4,25%
Imprimerie, communication, internet	15 000,00	14,15%
FRAIS ADMINISTRATIFS	13 000,00	12,26%
frais postaux et telecommunication	6 000,00	5,66%
Déplacements, missions, imprévus	6 000,00	5,66%
Total	106 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CRIF	15 000,00	14,15%
Partenaires privés (ATT)	38 000,00	35,85%
MAIRIE DE PARIS (EC)	2 000,00	1,89%
Adhésions	17 000,00	16,04%
Billetterie concerts publics	14 000,00	13,21%
Fondation Monoprix (EC)	20 000,00	18,87%
Total	106 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	8 000,00 €
2015	7 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
	Montant total	46 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008302
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PROJET D'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE BASE SUR L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE SECURISEE POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UN CANCER ET/OU EN SITUATION DE REMISSION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	156 029,00 €	9,61 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE CAMI ILE DE FRANCE
 Adresse administrative : 167 AVENUE CHARLES DE GAULLE
 92200 NEUILLY SUR SEINE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur THIERRY BOUILLET, Président

Objet : L'objet de l'association est de concourir à la protection de la santé publique sur le plan de la prophylaxie et de la thérapeutique en contribuant à la lutte contre le cancer :

- par la promotion des bienfaits préventifs et thérapeutiques de l'activité physique en cancérologie,
- par l'organisation et la gestion de l'enseignement et de la pratique, dans un but d'éducation sanitaire, d'une activité physique après de personnes ayant ou ayant eu une pathologie cancéreuse,
- par la participation à l'amélioration de la qualité de vie des patients.

Dans le respect de la Charte de franchise établie par la Fédération Nationale CAMI, le comité CAMI Ile-de-France développe son action notamment :

- en direction des malades par l'organisation de cours d'activité physique auprès de personnes ayant ou ayant eu une pathologie cancéreuse,
- en direction des professionnels de santé et de leurs groupements par des actions de sensibilisation et d'éducation sanitaire et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques prophylactiques concernant l'activité physique en cancérologie,
- à destination des personnels soignants, par des actions de formation à l'activité physique en cancérologie,
- en participant aux recherches médicales, relatives à l'amélioration de la qualité de vie des patients,
- et plus généralement, par tous moyens susceptibles de promouvoir, organiser et renfoncer la pratique préventive et thérapeutique de l'activité physique en cancérologie.

Le Comité CAMI Ile-de-France organise ou participe à toutes manifestations et réunions répondant aux objectifs définis ci-dessus et proposent tous services ou produits s'y rapportant.

Date de publication au JO : 12 décembre 2000

N° SIRET : 43800912800036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet d'accompagnement thérapeutique basé sur l'activité physique et sportive sécurisée pour les personnes atteintes d'un cancer et/ou en situation de rémission

Date prévisionnelle de début de projet : 5 mai 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 5 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'association s'est engagée auprès du CHU Avicenne pour réaliser des consultations gratuites Sport et Cancer à partir du 5 mai 2014.

Objectifs :

CAMI Sport et Cancer propose une action en partenariat et pour les patients traités en cancérologie du

CHU Avicenne et du GHU La Pitié Salpêtrière. Grâce à cette collaboration l'association pourra être au plus près des patients et s'intégrer dans leur parcours de soins pour les aider à dépasser leurs freins et se mettre à faire une activité sportive ou physique de façon régulière.

L'association pourra ainsi promouvoir et proposer des actions de prévention sur les liens entre l'activité physique et les cancers. Son action vise à améliorer la qualité de vie du patient (sommeil, moral) ou encore à préserver ou restaurer sa capacité d'autonomie et lui permettre de se réapproprier son corps. Les personnels soignants bénéficieront d'une formation.

Dans le cadre de cette collaboration, CAMI Sport et Cancer va également développer un accompagnement thérapeutique sous la tutelle des médecins en cancérologie par le biais d'une fiche de liaison partagée de toutes les personnes qui adhèrent au programme afin d'agir ou d'évaluer leur fatigue, les effets secondaires et la toxicité des traitements.

Description :

CAMI Sport et cancer se propose de mettre en place un programme d'accompagnement thérapeutique d'activité physique et sportive comprenant l'accueil, l'information, l'évaluation, l'orientation, l'accompagnement et le suivi. En parallèle, l'association va mener une étude afin d'évaluer l'impact de ce programme sur l'adhésion des patients, les protocoles d'orientation et l'impact de la pratique physique sur les aspects physiologiques et psychologiques des patients.

En collaboration avec le corps médical, le centre Sport et Cancer aura pour vocation de permettre une parfaite diffusion de l'intérêt de l'activité physique et sportive auprès des personnels soignants via des formations ou de l'ensemble des patients à travers des supports d'information réalisés par la CAMI et remis par le personnel soignant formé.

Les patients, lors de consultations, seront orientés vers l'éducateur médico-sportif de la CAMI qui réside dans l'enceinte de l'hôpital et qui a des compétences et l'expérience pour motiver et convaincre les patients d'adhérer au programme d'accompagnement en activité physique et sportive pendant un an. Les patients seront ensuite orientés par les éducateurs en fonction du stade et du degré de leur pathologie vers les structures relais. Les plus fragiles pourront bénéficier des cours CAMI, les patients en rémission vers d'autres clubs de sport proches de leur domicile.

L'action se déroulera en 4 phases :

- Introduction des relais d'information au sein des structures hospitalières et préparation du matériel ;
- Recrutement des patients lors de leur consultation sport et cancer ;
- Suivi hebdomadaire de leur participation aux cours CAMI sport et cancer ;
- Compilation des données, analyse des résultats et évaluation des bénéfices liés à l'activité physique et sportive.

Public(s) cible(s) :

Les personnes touchées ou ayant été touchées par un cancer et suivies au CHU Avicenne ou au GHU Pitié Salpêtrière en traitement ou en rémission, de tous âges, sportifs ou débutants.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats de services et de fournitures	101 540,00	65,08%
Frais de gestion (publicité, frais postaux et téléphone...)	6 260,00	4,01%
FRAIS DE PERSONNEL	48 229,00	30,91%
Total	156 029,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	15 000,00	9,61%
ARS IDF (EC)	56 000,00	35,89%
DRJSCS (ATT)	2 050,00	1,31%
CPAM 93 (ATT)	11 500,00	7,37%
SOCIETES PRIVEES (ATT)	56 590,00	36,27%
Autres ressources	14 889,00	9,54%
Total	156 029,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 500,00 €
2015	7 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008311
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ORGANISATION DE SEJOURS EN ILE-DE-FRANCE POUR DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DE 7 A 13 ANS ATTEINTS DE DREPANOCYTOSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	70 000,00 €	14,29 %	10 000,00 €
Montant Total de la subvention			10 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ENVOL POUR LES ENFANTS EUROPEENS

Adresse administrative : CHATEAU DE BOULAINS
77830 ECHOUBOULAINS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame TATIANA NOURISSAT-ROSENFELD, Présidente

Objet : L'association doit favoriser l'accueil et l'assistance d'enfants atteints notamment de cancer sous toutes ses formes et de tous autres malades graves, sur le plan moral, sanitaire, éducatif, culturel, scientifique et sportif.

L'association contribue au développement et à la promotion des soins destinés aux enfants atteints de maladie grave.

Elle peut également organiser des manifestations à caractère humanitaire, scientifique ou éducatif.

Les moyens d'action de l'association sont situés à Rueil Malmaison (92), dans l'établissement scolaire de Passy-Buzenval, ou dans tout autre établissement équivalent sur le territoire français, et toute manifestation pouvant concourir à atteindre les finalités décrites dans cet article.

Date de publication au JO : 29 mars 1995

N° SIRET : 40130197300020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : organisation de séjours en Ile-de-France pour des enfants et adolescents de 7 à 13 ans atteints de drépanocytose

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La préparation des séjours nécessite notamment de recruter des enfants bénéficiaires, action conduite par un salarié de l'association dès le mois de mars.

Objectifs :

Les séjours organisés pour les enfants atteints de pathologies sévères et chroniques telles que la drépanocytose ont pour objectif de sortir ces enfants du contexte médical dans lequel ils évoluent au quotidien, centré sur la maladie. Ces enfants souvent isolés du fait d'hospitalisations à répétition ont ainsi l'opportunité de retrouver des liens avec des enfants de leur âge, et de développer autonomie et confiance en eux au travers des activités proposées. Tout cela concourant au mieux-être de ces enfants, et à l'amélioration de leur état général, développant ainsi des conditions favorables à leur santé.

Egalement, cette action permet d'accorder aux proches un temps de répit dans un parcours thérapeutique lourd et éprouvant aux côtés de leur enfant malade.

Description :

Les séjours sont organisés en 4 sessions d'une semaine, du 11 juillet au 24 août, sur le domaine arboré de Passy Buzenval à Rueil-Malmaison (92), avec lequel l'Envol a signé une convention de longue durée. Le site de l'internat La Salle Passy-Buzenval comprend à la fois l'hébergement, le réfectoire, et des dépendances et équipements pour les activités programmées au cours du séjour : piscine, gymnase, murs d'escalade, terrains de sport, salle de cinéma...

150 enfants seront accueillis, parmi lesquels une vingtaine d'enfants drépanocytaires, sans frais pour les familles.

La spécificité de la drépanocytose implique un suivi très attentif, et limite souvent les activités des enfants qui en sont atteints, en raison des risques de crises ou complications. L'Envol s'attache donc à former ses équipes en vue d'organiser des animations accessibles à ces jeunes patients dans des conditions sécurisées, leur permettant de prendre part aux animations dont ils sont généralement exclus. Par exemple la piscine, puisque les drépanocytaires ne peuvent se baigner que dans une eau au-dessous de 25°, ce qui sera le cas ici.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

- salariés d'Envol en charge de coordonner le projet
- salariés du camp et de la thérapie récréative
- bénévoles (une personne par enfant), formés par la directrice de camp et présents 24h/24 pendant le séjour
- équipe médicale composée d'un médecin et d'infirmières

Moyens matériels :

- location du site
- activités organisées (équitation, escalade, piscine...)

Le coût est de 3500 € par enfant.

Public(s) cible(s) :

L'action s'adresse aux enfants et adolescents de 7 à 13 ans, vivant pour la plupart en Ile-de-France, atteints de pathologies lourdes et chroniques. 150 enfants seront accueillis sur les 4 sessions.

La présente demande porte sur l'accompagnement spécifique des 20 enfants atteints de drépanocytose.

Localisation géographique :

- RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Frais logistiques : location du site, activités...	46 200,00	66,00%	Région Ile-de-France	10 000,00	14,29%
Frais équipe médicale	10 500,00	15,00%	Association Demain (Att.)	25 000,00	35,71%
Frais administratifs	9 100,00	13,00%	Fondation Abdesselam (Att.)	16 000,00	22,86%
Développement et communication	4 200,00	6,00%	Fondation Groupama pour la santé (Att.)	10 000,00	14,29%
Total	70 000,00	100,00%	Ministère de la Jeunesse et des sports (E.c.)	8 000,00	11,43%
			Donateurs individuels	1 000,00	1,43%
			Total	70 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008377
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : FINANCEMENT DU PROJET "LE SUICIDE N'EST PAS UNE FATALITE MAIS LE PREVENIR EST UNE NECESSITE": PREVENTION - POSTVENTION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	33 000,00 €	30,30 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENTR'ACTES
 Adresse administrative : 5 BIS BOULEVARD DE VALMY
92700 COLOMBES
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Christian LUJAN, Président

Objet : Mener une réflexion théorico-pratique sur le travail sous contrainte, tels que l'obligation de soins, l'injonction thérapeutique, les médiations institutionnelles, ...
 Gérer des structures d'accueil parents-enfants
 Réaliser conseil, formation, études ... en matière de développement d'actions médico-sociales, éducatives et psychologiques.

Date de publication au JO : 30 octobre 1996

N° SIRET : 41093154700021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : financement du projet "Le suicide n'est pas une fatalité mais le prévenir est une nécessité": prévention - postvention

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2015
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Projet démarrant début juin.

Objectifs :

Ce projet s'inscrit dans une démarche participative et une approche transversale, en proximité avec les acteurs concernés, visant à lutter contre l'isolement et le désarroi des personnes concernées par la question du suicide.

Les objectifs du projet sont de :

- Prendre en compte des personnes en souffrance et l'entourage familial, social ou éducatif
- Soutenir et accompagner des actions locales de prévention et de postvention répondant à des besoins ou des attentes identifiées par les acteurs de première ligne, en complémentarité des structures d'urgence et de crise
- Contribuer à l'organisation d'une offre structurée et cohérente sur les questions relatives au suicide et à sa prévention, en lien avec le Comité Régional Ile-de-France de l'Union Nationale de Prévention du Suicide.

Description :

Les actions proposées s'inscrivent dans les orientations du Programme national d'action contre le suicide 2011-2014, et répondent à des demandes locales précises d'information, de formation, d'appui et de prise en charge de professionnels médicaux, éducatifs ou sociaux, pour mener un travail spécifique sur cette thématique.

* Accueil, écoute et consultations : accueil et soutien à des personnes en crise suicidaire et/ou aux familles et à l'entourage, en lien avec les services de soins (Hôpitaux, médecins, réseau de soins,...). 50 personnes correspondant à 25 situations individuelles et/ou familiales, résidant sur la Boucle Nord des Hauts de Seine ou le secteur Beaumont/Oise – Persan du Val d'Oise (250h d'intervention).

* Information – sensibilisation :

- Organisation de 3 manifestations grand public à Colombes, Nanterre et Beaumont/Oise : « Le suicide en face » ou exposition BD « Vivre ? » et rencontres débats à l'occasion de la Journée Mondiale de Prévention du Suicide en septembre 2014 ou de la Journée Nationale de Prévention 2015 : 500 personnes – étudiants, lycéens, habitants, élus et professionnels.
- Intervention auprès de groupes de parole de parents sur la thématique du suicide et de sa prévention.
- Approfondissement sur le suicide et sa prévention auprès de groupes d'élèves volontaires de la Section ST2S ou FCIL et futurs professionnels paramédicaux et sociaux ; 9 lycéens – 6 rencontres de 2 heures.
- Ateliers d'échanges et d'expression auprès de séniors en lien avec La Lumière de Colombes, quartier des Fossés-Jean, ainsi que le CLIC et le Service intergénérationnel : constitution de 2 groupes de 6 à 12 personnes – rencontres sur 5 séances par groupe.

* Sensibilisation : action de sensibilisation auprès de professionnels de première ligne (animateurs de centres sociaux, référents point infos familles, travailleurs sociaux).

Moyens mis en œuvre :

Coordinateur psychosociologue, psychologue, psychosociologue, secrétaire, pour plus de 400 h d'intervention.

Public(s) cible(s) :

720 personnes sont concernées par ce projet (450 femmes / 270 hommes), plus de 50% de jeunes de 15 à 35 ans. Environ 50% issus des territoires prioritaires de Colombes, Nanterre et villes limitrophes et Beaumont sur Oise - Persan.

Localisation géographique :

- COLOMBES
- NANTERRE
- BEAUMONT-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
ACHATS	1 250,00	3,79%	Région	10 000,00	30,30%
services externes (dont locations)	3 900,00	11,82%	Départements	5 000,00	15,15%
AUTRES SERVICES EXTERNES	2 330,00	7,06%	COMMUNES	3 000,00	9,09%
IMPOTS ET TAXES	100,00	0,30%	CAF	2 000,00	6,06%
FRAIS DE PERSONNEL	25 400,00	76,97%	hopitaux et cramif	3 000,00	9,09%
SERVICES BANCAIRES	20,00	0,06%	Mutuelles	2 000,00	6,06%
Total	33 000,00	100,00%	emplois aidés (CNASEA)	2 400,00	7,27%
			ARS	3 000,00	9,09%
			Autres prestations de services	2 000,00	6,06%
			éducation nationale	600,00	1,82%
			Total	33 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICSAntériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	11 000,00 €
2012	Soutien à la médiation	6 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	2 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	11 000,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	10 000,00 €
2013	Actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles	7 200,00 €
2013	Soutien à la médiation	6 000,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 000,00 €
	Montant total	80 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008540
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PROJET D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX PERSONNES SOUFFRANT DE DEPRESSION ET DE TROUBLES BIPOLAIRES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	8 700,00 €	44,83 %	3 900,00 €
	Montant Total de la subvention		3 900,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FRANCE DEPRESSION
 Adresse administrative : 4 RUE VIGEE LEBRUN
75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame LAMIA JEMAA, Présidente

Objet : L'association a pour objet d'offrir à ceux qui se trouvent confrontés à la dépression et aux troubles biopolaires, qu'ils soient patients, parents, amis ou professionnels :

- un soutien sous forme d'échange d'information, d'encouragement, notamment grâce à des réunions de groupes de patients ou de parents,
- une information et une éducation sur la maladie, son évolution, ses traitements, la manière d'y faire face, les centres spécialisés, les recherches en cours, en invitant des spécialistes, en échangeant des informations avec d'autres membres, en éditant et en rassemblant des documents.

Elle a aussi pour objet de :

- susciter la compréhension du grand public et des milieux socio-professionnels à l'égard de la dépression et combattre les a priori et l'image de la "maladie" mentale",
- participer au développement de programmes de recherche concernant les causes, le traitement et la prophylaxie de la dépression et des troubles bipolaires.

Date de publication au JO : 29 juillet 1992

N° SIRET : 43210311700029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : projet d'information et de soutien aux personnes souffrant de dépression et de troubles bipolaires

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : action se déroulant sur toute l'année.

Objectifs :

Le nombre de personnes dépressives est très important. Il faut poursuivre et intensifier les efforts d'information et de sensibilisation du public et des professionnels sur la dépression et les troubles bipolaires, encourager les personnes concernées à consulter, prévenir les rechutes, les conséquences de la maladie et les suicides. Il s'agit également de destigmatiser les troubles psychiques, permettre aux personnes de s'exprimer dans un groupe de parole et informer sur les différents modes de prise en charge des troubles dépressifs.

Description :

Le projet consiste à proposer aux personnes concernées des permanences téléphoniques et des groupes de parole pour les patients et l'entourage.

- l'écoute téléphonique se déroule du lundi au vendredi de 14H à 17H.

- les groupes de parole pour les patients ont lieu 2 X par mois, et pour la famille ou l'entourage 1 X par mois.

- quelques entretiens individuels sont proposés aux personnes qui souhaitent un échange direct auprès d'un écoutant qui ne soit pas un professionnel.

Moyens mis en œuvre :

Les écoutants et intervenants auprès des bénéficiaires sont des bénévoles de l'association.

Public(s) cible(s) :

Le projet vise tout public, usagers, patients, professionnels de la santé et du médico social. Environ 1000 appels sont traités ; près de 200 personnes bénéficient des groupes de parole et une dizaine des entretiens individuels.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Services externes (locations)	3 178,00	36,53%	Région	3 900,00	44,83%
AUTRES SERVICES EXTERNES	5 522,00	63,47%	DGS	2 000,00	22,99%
Total	8 700,00	100,00%	Dons & cotisations	2 800,00	32,18%
			Total	8 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008599
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DEVELOPPEMENT D'UN GROUPE MULTI-FAMILIAL
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	50 607,00 €	29,64 %	15 000,00 €
Montant Total de la subvention			15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ELAN RETROUVE
 Adresse administrative : 23 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD
75009 PARIS 09
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur JEAN GARRABE, Président

Objet : Favoriser l'adaptation et la réadaptation sociale et professionnelle des malades et des handicapés mentaux.

Date de publication au JO : 16 juillet 1948

N° SIRET : 77567634900019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : développement d'un groupe multi-familial permettant d'orienter les patients et leur entourage vers une réhabilitation psychosociale

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Association l'Elan Retrouvé avec l'Institut Paul Sivadon souhaite développer un espace d'accueil dédié à la famille proposant des groupes multifamiliaux, des entretiens thérapeutiques, des guidances familiales et des concertations familiales avec les équipes concernées.

Les objectifs du projet sont :

1 – Assurer un accompagnement global de la personne, des familles et/ou de l'entourage des patients en leur permettant un accès à un espace de réflexion et de parole favorisant une entraide mutuelle et non culpabilisante.

2 - Renforcer l'accueil des familles à travers le groupe multifamilial, en créant un soutien libre et permanent hebdomadaire pour les familles : favoriser l'alliance thérapeutique en créant une véritable passerelle entre l'institution, le patient et la famille.

3. Faciliter les autres modalités de la prise en charge : renforcer les groupes multi-familiaux en fonction des pathologies des patients ou de l'évolution de la pathologie ; développer les thérapies individuelles et les groupes d'informations : 25 familles par semaine ce qui représente une offre active d'environ 150 à 180 familles par an.

4. Assurer une meilleure coordination et une dynamique de réhabilitation intersectorielle entre les prises en charges sanitaires qu'elles soient psychiques ou somatiques, médico-sociales et sociales :

- valoriser les compétences des familles en proposant une information la plus complète possible délivrée par des professionnels du champ sanitaire.

- avoir un rôle de coordonateur, de formateur vis-à-vis de la personne, des familles et/ou de l'entourage ainsi qu'auprès des professionnels des différents secteurs.

Description :

L'association propose un lieu, une plateforme d'accueil permanente, d'écoute, d'orientation des personnes souffrant de handicap psychique (addictifs ou une autre pathologie) mais également de leurs familles ou de leur entourage assurant ainsi une prise en charge globale de la personne accueillie.

Il s'agit d'un lieu d'échanges où ces questions douloureuses peuvent se dire, se partager voire s'alléger de par les conditions mises en place. Le groupe multi familles doit être un espace novateur, de soin, de réflexion, de questionnement et un outil nécessaire pour une meilleure qualité des soins avec le groupe d'information.

L'association souhaite développer un groupe multifamilial ouvert d'une durée de deux heures bihebdomadaire avec un temps d'accueil et un temps de parole partagée par tout le groupe. Une séance d'un groupe multifamilial accueille plusieurs familles autour d'une problématique et/ou une pathologie voisine dans le but de faciliter la création d'un cadre et d'un réseau aidant et/ou thérapeutique et pour favoriser les liens thérapeutiques.

Ces groupes permettent, en réunissant les familles et les patients, de confronter les expériences et d'élaborer des solutions. Les compétences particulières de chacune des familles sont développées et permettent, par des mécanismes d'apprentissage réciproque de dédramatiser les situations les plus douloureuses.

Les actions se résument donc ainsi :

- la création d'un espace de parole et de réflexion ;
- les interactions entre les familles, comparaisons interfamiliales ;
- la mise en place d'une passerelle entre le patient, l'entourage et l'institution ;
- le développement de l'accueil de nouveaux patients et de leur familles ;
- la mise en place d'un dispositif de soins à travers un accueil permanent, libre, coordonateur hebdomadaire ;
- des actions d'information, de sensibilisation, de guidance, de coordination et de bilan concernant le ou les problèmes que la personne prise en charge et son entourage traversent ;
- une formation interne des professionnels afin d'améliorer l'accueil lors des groupes multifamiliaux si possible.

Moyens mis en œuvre :

Cet accueil des familles est développé grâce aux temps de deux thérapeutes et d'une secrétaire habitués aux thérapies.

Public(s) cible(s) :

Le projet cible des patients de l'association et des patients et familles externes. Les cibles visées à travers les différentes thérapies (familiales et multi familiales) devraient permettre de toucher environ 150 familles bénéficiaires.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	50 607,00	100,00%
Total	50 607,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	15 000,00	29,64%
ARS	7 773,00	15,36%
FONDS PROPRES	27 834,00	55,00%
Total	50 607,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 500,00 €
2015	7 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Centres de santé et maisons de santé de proximité	20 000,00 €
2012	Centres d'accueil, d'écoute et de prise en charge psychothérapeutique	100 000,00 €
	Montant total	120 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009503
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ACTIONS DE REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES D'ACCES A LA SANTE (NOTAMMENT SEXUELLE) DES PUBLICS VULNERABLES
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	129 000,00 €	11,63 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AIDES
 Adresse administrative : 14 RUE SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur BRUNO SPIRE, Président

Objet : Aides, association de lutte contre le VIH/Sida et les hépatites, mène des actions auprès des populations les plus exposées à ces épidémies.

Date de publication au JO : 21 décembre 2001

N° SIRET : 34949617400047

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Actions de réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé (notamment sexuelle) des publics vulnérables

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet, qui concerne les groupes particulièrement exposés aux risques en matière de sexualité (jeunes gays afro-caribéens, personnes transgenres, femmes en situation de précarité) a pour objectifs :
 - d'améliorer les capacités et compétences des personnes concernées à faire des choix qui leur soient favorables, en matière de santé sexuelle

- de favoriser l'accès aux ressources répondant à leurs besoins spécifiques
- de développer des partenariats au sein desquels des pratiques communes et réponses concertées et pluridisciplinaires seront proposées au public cible.

Description :

Ce projet s'articule autour de 3 publics prioritaires, faisant l'objet d'actions ciblées :

- HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) et en particulier les jeunes, Afro-caribéens, Maghrébins, public pour lequel la question de l'homosexualité est fortement tabou
- Personnes transgenres
- Femmes en précarité et/ou migrantes particulièrement exposées

Les actions se déclinent en :

- groupes de paroles communautaires (périodicité mensuelle),
- permanences "Santé Sexuelle" spécifiques dans les locaux de l'association, ou dans des structures partenaires (associations, foyers, CPEF...), voire mobiles (sur les lieux de prostitution), en présence de différents professionnels de santé en fonction du public concerné (généraliste, psychologue, gynécologue, sexologue, proctologue, andrologue, voire d'autres professionnels si besoin, en alternance). Des entretiens individuels y seront conduits, ainsi que des dépistages rapides pour le VIH, et une orientation dépistage/vaccination pour les hépatites et des IST.
- temps de rencontre avec d'autres groupes communautaires se réunissant au sein de AIDES, pour contribuer à renforcer la visibilité et réduire les stéréotypes dans la communauté afrocaribéenne et maghrébine
- temps de communication sur les Permanences Santé Sexuelle spécifiques et les groupes de parole mensuel sur les sites de rencontre virtuels et les lieux de rencontre extérieurs, avec une attention particulière aux travailleurs du sexe et à leurs clients.
- accompagnement vers l'accès à la santé et l'accès aux droits (sociaux, titre de séjour pour raisons médicales...) : accompagnement physique, ateliers thématiques, notamment pour les travailleurs du sexe (rapport avec les soignants, pratiques sexuelles dans le cadre du travail du sexe, visibilité affective et familiale)
- espaces d'accueil adapté aux consommateurs de produits psycho-actifs dans les Caarud, notamment pour les femmes. Dans ce sens, un travail de sensibilisation sera conduit auprès des différents acteurs partenaires des Caarud sur les enjeux des femmes consommatrices de produits psychoactifs en termes de santé sexuelle.

L'ensemble de ces actions s'appuie sur le développement de partenariats permettant de préparer des actions conjointes (telles que permanences), et de renforcer la culture commune et les échanges de pratiques relatives à la prise en charge de ces publics, en respectant leurs spécificités.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : salariés de l'association et intervenants extérieurs (professionnels de santé)

Moyens matériels : location des locaux associatifs, frais liés à l'unité mobile, achat de matériel et fournitures (prévention, alimentation), charges de fonctionnement global liées au projet

Public(s) cible(s) :

Les publics visés par ce parcours en santé sexuelle sont ceux qui sont particulièrement vulnérables et dont les besoins sont insuffisamment pris en compte par les dispositifs et actions existants (y compris les actions de AIDES déjà en place).

Les besoins ont été identifiés par AIDES et par de nombreux autres acteurs (par exemple, le colloque organisé par le COREVIH Ile-de-France Sud le 16 mai 2013), sur la base de données épidémiologiques et les comptes-rendus d'actions de terrain, qui mettent en relief le manque de ressources et d'accès aux offres existantes en matière de santé sexuelle est apparent pour des populations vulnérables, précaires, marginalisées ou minoritaires.

Les publics ciblés par ce projet sont les HSH, les personnes transgenres et les femmes en précarité et/ou migrantes.

Le nombre de personnes potentiellement touchées par ces actions est estimé à 550, avec une file active de 25 personnes suivies.

Localisation géographique :

- PARIS
- NANTERRE
- SAINT-DENIS
- ARGENTEUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, fournitures)	12 000,00	9,30%	Région Ile-de-France	15 000,00	11,63%
Location (locaux des lieux de mobilisation)	16 000,00	12,40%	ARS IDF (EC)	50 000,00	38,76%
Frais d'entretien de l'unité mobile	21 000,00	16,28%	Commune de Saint-Denis (EC)	2 630,00	2,04%
Frais de structure (assurance, documentation)	1 000,00	0,78%	Agence de services et de paiement	1 500,00	1,16%
Rémunération intermédiaires et honoraires	5 000,00	3,88%	Cotisations, dons ou legs	59 650,00	46,24%
Publicité, publications	4 000,00	3,10%	Fonds propres	220,00	0,17%
Déplacements, missions	4 000,00	3,10%	Total	129 000,00	100,00%
Charges de personnel (dont taxes sur rémunérations)	52 000,00	40,31%			
Charges fixes de fonctionnement proratisées au projet	14 000,00	10,85%			
Total	129 000,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Etablissements d'accompagnement et de soins aux personnes toxicomanes	64 199,40 €

		Montant total 64 199,40 €
--	--	---------------------------

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011169
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : PROGRAMME "1ERS REPERES" (EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT POUR LES PERSONNES SEROPOSITIVES VIH / HEPATITES)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	102 100,00 €	14,69 %	15 000,00 €
Montant Total de la subvention			15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACTIONS TRAITEMENTS
 Adresse administrative : 190 BOULEVARD DE CHARONNE
75020 PARIS 20
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Arnaud CARRERE, Président

Objet : L'association a pour but la création d'un espace de dialogue et d'échanges actifs entre les personnes vivant avec le VIH, les virus de l'hépatite, les pathologies associées et les infections sexuellement transmissibles

Date de publication au JO : 27 novembre 1991

N° SIRET : 38861557700037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : programme "1ers repères" (Education Thérapeutique du Patient pour les personnes séropositives VIH / hépatites)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Ce programme d'accompagnement étant ouvert aux patients tout au long de l'année, son financement est réparti sur l'exercice 2014, à compter du 1er janvier.

Objectifs :

L'objectif est du programme d'ETP "1ers repères", est d'accompagner les personnes vivant avec le VIH

(PVVIH) concernant :

- l'observance du traitement
- l'acquisition des connaissances sur leur pathologie chronique
- le développement d'un savoir-faire dans la gestion de leur parcours de soins
- l'acquisition d'un niveau de qualité de vie comparable au reste de la population
- la prise en charge hospitalière

La structure souhaite également ouvrir le programme d'ETP au plus grand nombre, en particulier aux PVVIH depuis longtemps et aux personnes co-infectées VIH / hépatites. En effet, les difficultés auxquelles font face les personnes vivant depuis 10 ans ou 20 ans avec la maladie ou concernées par plusieurs infections nécessitent un accompagnement adapté, relativement à :

- l'information spécifique à leur situation
- l'évolution du parcours de soins
- la prévention secondaire et des comorbidités
- la préservation de la qualité de vie

Description :

Le programme d'Actions Traitements a été l'un des premiers programmes associatifs autorisés par l'ARS IDF en 2012.

Il repose sur une équipe ETP formée spécifiquement, constituée de salariés, de patients experts bénévoles et d'un médecin effectuant deux vacations par semaine. L'accueil des patients se fait dans le cadre d'une permanence au sein de l'association. Afin de renforcer les capacités d'accueil, une ligne d'écoute a été mise en place, assurée par des patients experts de l'association. Ces écoutants sont en voie de formation à l'ETP.

Une fois le diagnostic posé par le médecin de l'association, un accompagnement personnalisé est mis en place, à la fois individuel et collectif, selon les besoins de la personne.

10 réunions d'information sont organisées sur un thème scientifique, thérapeutique ou en rapport avec la qualité de vie. Elles sont animées par des professionnels reconnus de la thématique abordée et/ou des patients experts de l'association. Certains sujets sont traités en plénière, tandis que d'autres, nécessitant plus de confidentialité (sexe, drogue...), donnent lieu à des ateliers en petits groupes.

Un site dédié a été créé afin d'aider les patients dans l'observance de leur traitement : AT coach (<https://www.at-coach.fr>). Ce service permet aux patients de recevoir un SMS à l'heure de la prise de leur médicament. L'inscription se fait par l'entremise d'un professionnel de santé. Il s'agit d'aider les patients dans la mise en place et le suivi de leur traitement pendant un mois, renouvelable au besoin. Les patients nouvellement diagnostiqués sont donc principalement concernés.

Enfin, le programme s'appuie sur des outils ou supports d'information, conçus et édités par l'association, et diffusés en priorité dans les 4 zones de plus forte prévalence parmi lesquels l'Ile de France.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : ensemble des salariés de l'association (6), bénévoles (15) et professionnels effectuant des vacations sur le programme (commissaire aux comptes, médecin, formation, routage, impression, intervenants, monteur vidéo, prestataire e-santé, rédacteurs, correctrice, graphiste, prospection & transcription)

Moyens matériels : frais de location, publications, déplacements...

Public(s) cible(s) :

Sont concernés tous les patients d'Ile-de-France, après annonce de séropositivité, vieillissant avec la maladie ou co-infectés VIH / hépatites. Pour les patients migrants, la structure étudie les conditions de partenariat avec d'autres associations spécialisées dans l'accueil de ces personnes.

L'association estime à 100 patients par an minimum sa capacité d'accueil sur le programme.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achat de fournitures	1 100,00	1,08%	Région ILe-de-France	15 000,00	14,69%
Location	5 800,00	5,68%	ARS IDF (Att)	25 000,00	24,49%
Entretien - réparation - assurance	1 700,00	1,67%	ARS IDF (EC)	6 000,00	5,88%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	51 000,00	49,95%	DASES (EC)	10 000,00	9,79%
Publicité	1 500,00	1,47%	Financements privés (EC)	26 100,00	25,56%
Déplacements - missions	1 900,00	1,86%	Fonds propres	20 000,00	19,59%
Charges de personnel (dont impôts)	39 100,00	38,30%	Total	102 100,00	100,00%
Total	102 100,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
	Montant total	46 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011256
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : ORGANISATION DE DREPACTION 2014, EVENEMENT DE SENSIBILISATION A LA DREPANOCYTOSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	168 500,00 €	13,65 %	23 000,00 €
	Montant Total de la subvention		23 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APIPD ASSO INFORMATION PREVENTION DREPANOCYTOS

Adresse administrative : 20 RUE EDOUARD PAILLERON
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Jenny HIPPOCRATE, Présidente

Objet : L'association a pour but :

1. de servir de trait d'union entre les malades atteints de la drépanocytose et de les aider, eux et leur famille à résoudre les diverses difficultés matérielles et morale causées par cette maladie
2. de contribuer à la diffusion des informations concernant le dépistage et les méthodes modernes de traitements de la maladie, ainsi que de favoriser et d'organiser leur application
3. de faciliter la scolarité et la formation professionnelle de ces malades
4. de favoriser la recherche scientifique sur cette maladie.
5. d'établir une liaison avec les associations étrangères analogues
6. association ouverte, se refusant à tout prosélytisme politique, religieux ou racial

Date de publication au JO : 4 janvier 1989

N° SIRET : 45327305400024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Organisation de DREPACTIION 2014, événement de sensibilisation à la drépanocytose

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'action faisant l'objet de la présente demande est un concert, programmé le 15 juin 2014. La préparation de cette manifestation a nécessité des dépenses en amont dès le début de l'année.

Objectifs :

Le concert DREPACTIION 2014 s'inscrit dans le cadre de la semaine d'information organisée autour du 19 juin, journée mondiale de lutte contre la drépanocytose.

A partir du 12 juin 2014, la semaine de sensibilisation visera à informer le grand public, et plus particulièrement les personnes concernées par cette pathologie, sur les manifestations drépanocytaires, et les moyens de prendre en charge et soulager les malades.

L'objectif est de favoriser la prise de conscience et la mobilisation du grand public sur la drépanocytose, première maladie génétique en France.

Parallèlement, le concert vise à récolter des fonds pour la recherche médicale.

Description :

La 5e édition de ce concert caritatif sera organisée le dimanche 15 juin 2014, au Zénith de Paris, de 16h à 21h. Il réunira une vingtaine d'artistes bénévoles, et sera l'occasion de témoignages de personnes concernées, d'experts médicaux, et de personnalités investies sur cette thématique, parmi lesquelles des parrains et marraines de l'événement tels que Isabelle ORSINI, Philippe LAVIL (parrain de cette édition), Gaël MONFILS ou encore Claudy SIAR.

Des partenariats médias ont été sollicités, notamment avec France Télévision, ce qui permettra au concert d'être capté pour rediffusion sur France Ô le 19 juin. D'autres relais importants se sont également associés à cette manifestation : Tropiques FM, Espace FM, Africa N1, O Five...

Une campagne d'affichage dans le réseau métro et RER doit également être lancée, grâce à un partenariat avec la RATP.

Les fonds récoltés dans le cadre du Drepaction sont notamment utilisés pour financer des bourses de recherche.

Dans le cadre de ses actions annuelles, exclusivement conduites par des bénévoles, l'APIPD participe à la formation initiale et continue (encadrement de mémoires, modules au sein d'IFSI, formation des soignants), contribue à l'information du grand public (colloques, forums, conférences-débats, soirées de sensibilisation) et propose un accompagnement aux familles de patients, notamment au travers de permanences hospitalières hebdomadaires à l'hôpital Robert Debré, de permanences téléphoniques, et par l'organisation d'événements festifs pour les enfants (arbre de Noël, sorties culturelles et loisirs).

L'association mène un plaidoyer actif pour la reconnaissance de cette pathologie et des sévères limitations qu'elle induit, et pour la diffusion internationale des traitements.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

Equipe de 150 bénévoles, prestations d'une vingtaine d'artistes.

Moyens matériels:

Location du Zénith, supports de communication (conférence de presse, spots télévisés et internet, flyers),

frais liés aux personnalités et artistes invités (frais d'hôtel, déplacements, réceptions)

Public(s) cible(s) :

La drépanocytose, résultant d'une mutation génétique des populations exposées au paludisme, concerne principalement les personnes originaires des zones impaludées : Afrique, Caraïbes, bassin méditerranéen, Amérique du Sud et Inde (50 millions de personnes concernées, 300 000 nouveaux cas chaque année).

La France compte 20 000 malades, et plus de 150 000 porteurs sains).

En 2013, 5000 personnes ont assisté au concert.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Location de la salle de concert	52 000,00	30,86%	Région Ile-de-France	23 000,00	13,65%
Personnel technique	15 000,00	8,90%	Ministère de la Santé (E.c.)	10 000,00	5,93%
Aménagement de la salle	17 000,00	10,09%	Ministère de l'Outre-Mer (E.c.)	20 000,00	11,87%
Promotion et communication	55 500,00	32,94%	Délégation interministérielle à l'égalité des chances d'outre-mer (E.c.)	10 000,00	5,93%
Accueil des artistes	15 000,00	8,90%	BILLETTERIE	87 000,00	51,63%
Taxes et assurances	9 000,00	5,34%	Fonds propres Apipd	3 500,00	2,08%
Frais liés aux personnalités invitées	5 000,00	2,97%	Sponsoring UGPBAN	10 000,00	5,93%
Total	168 500,00	100,00%	Sponsoring ADDMEDICA	5 000,00	2,97%
			Total	168 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	23 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement	7 000,00 €

	thérapeutique malades	
	Montant total	7 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008272
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE FEVRIER/MARS 2014

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	64 518,65 €	100,00 %	64 518,65 €
Montant Total de la subvention			64 518,65 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100106- Complémentaire santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LMDE LA MUTUELLE DES ETUDIANTS

Adresse administrative : 37 RUE MARCEAU
94200 IVRY SUR SEINE

Statut Juridique : Mutuelle

Représentant : Madame Vanessa FAVARO, Présidente

Objet : La mutuelle mène, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de ses membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

N° SIRET : 43179167200717

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens, année universitaire 2013-2014 - période février/mars 2014.

Objectifs :

La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 23-10 du 17 juin 2010, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et les étudiants boursiers via un partenariat avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP.

L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des étudiants boursiers, et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

Description :

La Région soutient les étudiants boursiers au titre des échelons 0 à 3 du barème de ressources, ainsi que ceux situés à l'échelon 4 sous condition de revenu.

La Région contribue à hauteur de 100 € par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce

montant correspond à une complémentaire santé étudiante qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments et analyses.

Dans le cadre d'une convention passée avec les deux mutuelles étudiantes, la LMDE et la SMEREP, la Région procède au remboursement de ce forfait, sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions à la LMDE effectuées entre le 1er février 2014 et le 31 mars 2014 concernant 820 dossiers pour un montant de 64 518,65 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	64 518,65 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	399 394,20 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	306 515,27 €
2013	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	599 284,10 €
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	171 460,68 €
	Montant total	1 476 654,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008275
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE FEVRIER/MARS 2014

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	25 530,47 €	100,00 %	25 530,47 €
	Montant Total de la subvention		25 530,47 €

Imputation budgétaire : 934-41-6574-141001-300
14100106- Complémentaire santé

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMEREP SOC MUTUALISTE ETUDIANTS
REGION PARIS

Adresse administrative : 28 RUE FORTUNY
75017 PARIS 17

Statut Juridique : Mutuelle

Représentant : Monsieur Joffrey HOUDOUX, Président

Objet : La mutuelle a pour objet notamment de réaliser des opérations d'assurance pour couvrir les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, opérations définies par les branches 1 et 2 de l'article R 211-2 du code de la mutualité, pour verser un capital en cas de naissance d'enfant, opération définie par la branche 21 de l'article R. 211-2 du code de la mutualité.

N° SIRET : 77568478000023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire

Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire des étudiants franciliens, année universitaire 2013-2014 - période février/mars 2014.

Objectifs :

La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 23-10 du 17 juin 2010, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et les étudiants boursiers via un partenariat avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP.

L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des étudiants boursiers, et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

Description :

La Région soutient les étudiants boursiers au titre des échelons 0 à 3 du barème de ressources, ainsi que ceux situés à l'échelon 4 sous condition de revenu.

La Région contribue à hauteur de 100 € par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce montant correspond à une complémentaire santé étudiante qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments et analyses.

Dans le cadre d'une convention passée avec les deux mutuelles étudiantes, la LMDE et la SMEREP, la Région procède au remboursement de ce forfait, sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

Détail du calcul de la subvention :

Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions à la SMEREP effectuées entre le 1er février 2014 et le 31 mars 2014 concernant 298 dossiers pour un montant de 25 530,47 €.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	25 530,47 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	344 989,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	313 230,00 €
2013	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	333 963,00 €
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	163 145,50 €
	Montant total	1 013 727,50 €

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION
TRIENNALE RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LA
REGION ILE-DE-FRANCE ET L'ASSOCIATION
SOLIDARITE SIDA, ORGANISATRICE DU FESTIVAL
SOLIDAYS**

CONVENTION

relative au partenariat entre la Région Ile-de-France et l'association Solidarité Sida, organisatrice du festival Solidays

Préambule

Marquant leur engagement commun dans la lutte contre le VIH/Sida, la Région Ile-de-France et l'association Solidarité Sida ont formalisé dès le lancement du festival Solidays en 1999 un partenariat concernant l'organisation de cette manifestation.

Solidarité Sida est une association qui regroupe près de 3000 jeunes contre le sida. Elle a pour vocation d'accompagner les malades et leurs familles dans plus de 20 pays, de sensibiliser les jeunes aux risques VIH, de mobiliser le grand public et les pouvoirs publics autour des enjeux de l'accès aux traitements dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement en Afrique.

La Région Ile-de-France soutient chaque année de nombreux projets de prévention et lutte contre le VIH, aussi bien en Ile-de-France que dans le cadre de sa coopération décentralisée. Elle apparaît ainsi comme le principal financeur du CRIPS, organisme associé en charge de la prévention auprès des jeunes. Egalement, la Région contribue de manière significative au financement des actions de Solidarité Sida, en particulier dans le cadre du Festival Solidays.

Solidays, festival international de Jeunesse, de musique et de Solidarité, est un événement dont le concept est unique en Europe. Il est aujourd'hui le 2^e festival de France par la fréquentation (plus de 170 000 personnes sur 3 jours) et le 1^{er} en termes de médiatisation.

Festival porteur de sens, Solidays poursuit différents objectifs en termes de santé publique, de solidarité internationale et d'engagement des jeunes :

- Favoriser la sensibilisation et la prévention des risques VIH et IST (Infections Sexuellement Transmissibles) auprès d'un large public de jeunes
- Offrir une caisse de résonance artistique et médiatique à la lutte contre le sida dans une période de forte banalisation
- Proposer une vitrine aux associations françaises et étrangères engagées dans la lutte contre la maladie et leur permettre de partager leurs expériences du terrain avec un large public
- Offrir aux jeunes un terrain d'engagement citoyen et solidaire et favoriser la naissance de futures vocations médicales, sociales et/ou associatives
- Mobiliser l'opinion publique sur la question de l'accès aux traitements et aux soins dans les pays en voie de développement
- Récolter des fonds pour soutenir les associations françaises et étrangères d'aide aux malades et pour mener des actions de prévention auprès des jeunes.

Au regard de conditions exceptionnelles liées à d'importants travaux entrepris par le concessionnaire de l'hippodrome de Longchamp (France Galop) sur le site et d'une possible délocalisation des éditions 2015 et 2016 de Solidays, les parties signataires de cette convention s'engagent à en réexaminer les modalités d'ici la fin 2014.

Article 1 : objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Région Ile-de-France apportera sa contribution à Solidarité Sida dans le cadre de l'organisation des éditions 2014, 2015 et 2016 de Solidays.

La Région Ile-de-France acquiert par la présente convention la qualité de partenaire principal des événements Solidays 2014, 2015 et 2016. A ce titre, les engagements des deux parties sont définis dans les articles 2, 3 et 4 de la présente convention.

Article 2 : Engagement de Solidarité Sida**2.1 Organisation de l'évènement**

Solidarité Sida s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition afin d'organiser le festival, d'en assurer la promotion et de veiller à son bon déroulement.

L'organisation du festival comprend notamment la venue de près de 200 artistes français et internationaux, la tenue de plus de cinquante concerts, diverses animations artistiques, la mise en place d'animations citoyennes et solidaires (Village Solidarité regroupant une centaine d'associations, des conférences et débats, des initiatives de mobilisation et de sensibilisation), l'ensemble étant porté par des équipes de bénévoles de Solidarité Sida.

Solidarité Sida s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre une capacité d'accueil de plus de 100 000 personnes sur 3 jours, et pour accorder une place prédominante aux thèmes de la santé, de la prévention chez les jeunes et de l'engagement solidaire.

2.2 Opérations en amont

Solidarité Sida s'engage à :

- rencontrer les représentants du Conseil régional des jeunes, au moins une fois au cours de leur mandat, pour leur expliquer ses actions et éventuellement les y associer ;
- mettre en œuvre tous les moyens pour assurer la production de cet événement ;
- assurer et renforcer la promotion de l'évènement en association avec la Région Ile-de-France, partenaire principal, à savoir :
 - en radio : citation à l'antenne de la Région Ile-de-France dans les spots de promotion, sous réserve de l'accord de la région ;
 - présence du logo Ile-de-France sur tous les documents de presse (notamment annonces presse et dossiers de presse) ;
 - présence du logo Ile-de-France – de taille proportionnelle à la participation financière du partenariat - sur tous les documents de presse (notamment annonces presse et dossiers de presse), sur les outils de promotion (affiches, tracts, bannières internet, inserts médias...), sur le site Internet www.solidays.com, sur la tour mix de la grande scène,
 - réservation d'une pleine page dans les programmes officiels du festival ;
 - organisation à la Région d'une conférence de presse de présentation de Solidays par Solidarité Sida ;

Il est entendu que l'ensemble des éléments de communication intégrant le logo de la Région fera l'objet d'un BAT préalable.

2.3 Opérations sur le site

La vocation santé et solidarité de Solidays est affirmée notamment au travers de l'engagement des parties concernant :

- la mise à disposition d'une surface de 300 m² pour accueillir un espace régional et de 25m² supplémentaire pour un « espace détente » à l'attention des intervenants sur le stand de la Région. Cet espace devra être contigu à l'espace régional principal et pouvoir accueillir une vingtaine de personnes. Ils seront d'une part animés par les associations franciliennes (CRIPS, organisme associé de la Région Ile-de-France) et mettront d'autre part en avant

les actions de la Région en termes d'apprentissage et de formation professionnelle (animations et démonstrations de métiers présentées par des CFA et des lycées professionnels). Enfin, des structures soutenues par la Région seront accueillies afin d'apporter des informations au public sur le terrain de la santé et des solidarités au sens large (contraception, prévention du suicide chez les jeunes, exclusion) ;

- la mise à disposition d'environ 300 tickets-repas à l'attention des intervenants sur le stand de la Région ;
- la représentation de jeunes groupes franciliens dans le programme du festival ;
- la mise en place de banderoles, bâches et calicots sur l'ensemble du site du festival et pendant toute la durée de l'événement ;
- Solidarité Sida s'engage à accueillir au Club Solidays l'organisation d'un « repas régional » pour 40 convives maximum.
- Solidarité Sida s'engage à fournir les tee-shirts avec logo de la Région aux bénévoles durant les trois jours de festival.

2.4 Invitations

Solidarité Sida met à disposition de la Région Ile-de-France un contingent de 2.500 Pass 3 jours et 32 places de parking destinées aux élus, au personnel de la Région et aux jeunes franciliennes et franciliens.

Solidarité Sida s'engage à assurer les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement aux représentants de la Région.

2.5 Obligations administratives et financières :

Solidarité Sida s'engage à :

- mettre en concurrence tous les 3 ans, les prestataires du festival ;
- se soumettre à tout contrôle technique et financier de la Région Ile-de-France ainsi qu'à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment en ce qui concerne les vérifications sur pièces et sur place ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- fournir pour chaque exercice, avant le 30 juin de l'année suivante : le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du Code du commerce ;
- tenir un compte d'emploi des subventions allouées par la Région Ile-de-France en distinguant le cas échéant dans ses écritures la comptabilité propre à cette opération ;
- désigner en qualité de commissaire aux comptes, un expert-comptable ou un comptable agréé, dont Solidarité Sida fera connaître le nom à la Région, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention ;
- porter à la connaissance de la Région toute modification concernant les statuts, le trésorier, le président, le commissaire aux comptes, la composition du conseil d'administration et du bureau ;
- conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds, pendant 10 ans.

La Région doit être informée des autres subventions publiques demandées ou attribuées en cours d'exécution de la présente convention. En cas de renouvellement de la subvention, il sera vérifié que lesdites informations ont bien été communiquées à la Région.

Solidarité Sida s'engage en outre à transmettre aux services régionaux, avant le 31 décembre de chaque année visée par la présente convention, le détail des soutiens financiers apportés aux associations œuvrant tant en France qu'au sein des pays du sud (raisons sociales, montant des concours).

Article 3 : Engagements de la Région Ile-de-France

La Région Ile-de-France aménagera librement ses espaces, en accord avec les contraintes techniques exprimées par l'organisation sur place, et dans le strict respect des règles de sécurité et de fonctionnement du site.

A ce titre, la Région Ile-de-France fournira le jour suivant la signature de la présente convention, un cahier des charges comprenant l'ensemble des modalités techniques d'installation et d'aménagement de son espace.

Au regard de conditions exceptionnelles liées à d'importants travaux entrepris par le concessionnaire de l'hippodrome de Longchamp (France Galop) sur le site et d'une possible délocalisation des éditions 2015 et 2016 de Solidays, les parties signataires de cette convention s'engagent à en réexaminer les modalités d'ici la fin 2014.

Article 4 : Dispositions financières

4.1 Montant de l'aide régionale :

En contrepartie des engagements de Solidarité Sida, la Région Ile-de-France versera 800.000 € au titre de 2014.

Pour chacune des deux années suivantes, le montant de la subvention sera fixé par la Commission Permanente du Conseil régional, sous réserve de la disponibilité des crédits.

4.2 Modalités de versement :

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes : Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

La subvention est mandatée sur demande du bénéficiaire selon les modalités suivantes : une avance de 60% après signature de la présente convention sous réserve du respect de l'article 4.3, des acomptes éventuels et le solde à l'achèvement du projet.

Ces sommes seront versées sur le compte suivant :

Sous le numéro 21029115501

Nom de la banque : Crédit Coopératif

Agence : Courcelles

Adresse : 80, rue de Courcelles 75008 PARIS

4.3 Versement d'avances :

Le bénéficiaire peut bénéficier d'avances à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

4.4 Versement d'acomptes :

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention. Le cumul des avances et acomptes ne peut excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

4.5 Versement du solde :

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée accompagné d'un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire.

Ce document comporte la signature du représentant du bénéficiaire ainsi que celle de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes, si l'organisme en est doté.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Ile-de-France et du Département de Paris.

4.6 Caducité :

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 3 ans pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

4.7 Révision du montant subventionné :

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention.

Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 4.5 (versement du solde) dans le délai de 3 ans indiqué à l'article 4.6 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

4.8 Imputation budgétaire :

La dépense est imputée sur le chapitre 934 « santé et action sociale », sous-fonction 40 « services communs », programme HP 40-002 (140 002) « manifestations et actions de solidarité », action 140 002 04 « Manifestations de sensibilisation » du budget régional.

Article 5 : Propriété des marques et images

5.1 Solidarité Sida est titulaire des marques suivantes : nom, logo et emblème de Solidays. Le présent contrat ne confère à la Région Ile-de-France aucun droit de propriété ou d'exploitation générale sur la marque Solidays.

5.2 La Région Ile-de-France peut exploiter à toutes fins promotionnelles et/ou commerciales, à ses frais, et sans accorder aucune contrepartie supplémentaire à Solidarité Sida, le nom, le logo et

l'emblème de Solidays dans le cadre exclusif des festivals Solidays 2014, 2015 et 2016. Il est entendu que toute utilisation sera préalablement soumise pour accord à Solidarité Sida.

5.3 Le présent contrat ne confère à Solidarité Sida aucun droit de propriété ou d'exploitation sur le nom « Région Ile-de-France ».

Article 6 : Responsabilité

Solidarité Sida s'engage à accomplir les formalités administratives et à respecter les normes de sécurité et d'hygiène relatives à l'organisation d'un festival de musique en plein air.

Article 7 : Assurances

Solidarité Sida garantit qu'elle souscrit toute police d'assurance nécessaire à l'exécution du contrat et notamment une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les risques d'annulation du festival.

La Région Ile-de-France souscrit de son côté pour ses stands et animations, une assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'ensemble des moyens (matériel et personnel) qu'elle utilise sur le site du festival.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de notification, pour une durée de trois ans, et expire après examen du compte d'emploi de la subvention et du bilan financier de la dernière année.

Article 9 : Subvention – restitution éventuelle

Seront restituées à la Région les sommes qui n'auront pas été utilisées, ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

La Région se réserve la possibilité d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'annulation, de report, d'interdiction de l'opération, d'utilisation des sommes pour un objet non conforme à celui de la présente convention, de violation grave des dispositions de la présente convention par Solidarité Sida.

Dans ce cas, il sera procédé à la résiliation de la convention dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessous.

En outre, la Région se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées.

Article 10 : Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

La Région Ile-de-France se réserve le droit d'effectuer tout contrôle aux fins de vérifier la bonne utilisation des fonds publics. Une comptabilité analytique autonome est tenue pour l'opération objet de la présente convention.

Dans l'hypothèse où le contrôle effectué par la Région ou par tout expert accrédité par elle ferait apparaître que tout ou partie des sommes versées n'a pas été utilisé conformément aux dispositions de l'article 2 de la présente convention, l'association Solidarité Sida sera tenue de reverser à la Région les sommes non ou mal utilisées, conformément aux modalités définies à l'article 9.

Article 11 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention est réalisée par voie d'avenant adopté préalablement par la Commission Permanente du Conseil Régional.

Article 12: Cession des droits

Chaque partie s'engage à ne céder ou transmettre tout ou partie des droits consentis dans le présent contrat qu'avec l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 13 : Résiliation de la convention

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en recommandé avec demande d'accusé de réception postal, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution,
- l'inexécution des obligations est consécutive à un cas de force majeure.

Il est procédé à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à un remboursement de la part non amortie de la subvention.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, les parties à la présente convention sont tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles.

La résiliation de la convention ne donne lieu à aucune indemnité.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le

Pour Solidarité Sida
Luc Barruet
Directeur-fondateur

Pour La Région Ile-de-France
Jean-Paul Huchon
Président